



Bulletin Officiel

N°6883 Mercredi 14 juin 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

ADWYA AGO	2
ADWYA AGE	3
AIR LIQUIDE TUNISIE AGO	4

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ADWYA AGO	5
AIR LIQUIDE TUNISIE AGO	7

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DELICE HOLDING	10
----------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	11
-------------------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1	17
------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	22
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- ADWYA (INDIVIDUELS)
- AIR LIQUIDE TUNISIE (INDIVIDUELS)
- AIR LIQUIDE TUNISIE (CONSOLIDES)
- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER (CONSOLIDES)

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société ADWYA

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

Messieurs les actionnaires de la société ADWYA, société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour **le Vendredi 16 juin 2023 à 10h00** au siège de la société sis à la route de la Marsa Km 14, la Marsa et dont l'ordre du jour est :

- 1 - Examen des états financiers de l'exercice 2022 et lecture du rapport de gestion et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- 2 - Approbation des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2022,
- 3 - Lecture et approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,
4. Affectation des résultats de l'exercice 2022,
5. Fixation des jetons de présence,
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
7. Renouvellement et nomination de nouveaux administrateurs,
8. Pouvoirs pour formalités.

2023 – AS – 0847

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société ADWYA

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

Messieurs les actionnaires de la société ADWYA, société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour **le Vendredi 16 juin 2023 à 11h00** au siège de la société sis à la route de la Marsa Km 14, la Marsa et dont l'ordre du jour est :

1. Modifications corrélatives des statuts en conformance avec la législation en vigueur
2. Pouvoirs pour formalités

2023 – AS – 0848

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social: 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II -2035 ARIANA

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 26 Juin 2023, à 10 heures**, au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2022,
2. Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et répartition des bénéfices,
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
5. Ratification des conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales,
6. Ratification de la cooptation d'un administrateur,
7. Renouvellement de mandats des administrateurs,
8. Nomination d'un nouvel administrateur,
9. Régularisation du mandat d'un administrateur,
10. Nomination d'un co-commissaire aux comptes,
11. Fixation du montant des jetons de présence,
12. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2023 à 10 H sera appelée à délibérer sur les résolutions suivantes :

1 - Examen des états financiers de l'exercice 2022 et lecture du rapport de gestion et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

« Après examen des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2022 et du rapport d'activité de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2022 ainsi que le rapport d'activité de l'exercice 2022 ».

2 - Approbation des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2022,

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes approuve les états financiers et le rapport de gestion du Conseil d'Administration del'exercice 2022 ».

3 - Lecture et approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes approuve les états financiers, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et lesopérations entrant dans le cadre des conventions visées par l'article 200 du code des sociétéscommerciales conclues au cours de l'exercice 2022».

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

« L'Assemblé Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2022 s'élevant à 7 272 472 Dinars Tunisiens en résultats reportés ».

5. Fixation des jetons de présence,

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs, au titre de l'exercice 2022, à la somme globale et annuelle de 7 000 Dinars Tunisiens à distribuer au prorata des jours de présences dans les réunions ».

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2022 ».

7. Renouvellement et nomination de nouveaux administrateurs,

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame Sara MASMOUDI en sa qualité d'administrateur, et de nommer des nouveaux administrateurs qui seront au nombre de deux (2) à savoir les personnes physiques suivantes :

- Monsieur Rafik KILANI de nationalité tunisienne titulaire de la pièce d'identité numéro 03296638 et demeurant au 16, Avenue du 7 novembre 1987, Sidi Bou Saïd, Tunis, Tunisie ;

- Monsieur Lassaad KILANI de nationalité tunisienne titulaire de la pièce d'identité numéro 03350879 et demeurant au 4, rue de l'Odéon, Carthage Hannibal, Tunis, Tunisie ;

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 années, à compter de la date de la présente AGO ».

8. Pouvoirs pour formalités,

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au directeur général de la société, porteur des originaux des présentes pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement prescrites par la loi ».

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siege Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II -2035 ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 Juin 2023.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 15 388 665 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2022.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle ratifie ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	15 388 665
Résultats reportés	23 211 002
Total à répartir	38 599 667
Répartition	
Réserves légales	0

Sous-total 1	38 599 667
Sous-total 2	38 599 667
Réserve pour réinvestissement	0
Fonds Social	-370 000
Report à nouveau	-29 223 395
Dividendes	-9 006 272
Solde	0

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5.5 DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 12 juillet 2023.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Nassima Anin en qualité d'Administratrice en remplacement de Monsieur Férid Benmansour ayant démissionné de son mandat d'Administrateur à compter du 10 janvier 2023.

Madame Nassima Anin assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Férid Benmansour soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2022.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement de mandats d'administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats d'Administrateurs de la Banque Nationale Agricole, de Madame Nassima Anin, de Monsieur Andrew Reynolds et de Monsieur Vincent Serain.

Les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Madame Nassima Anin, de Monsieur Andrew Reynolds et de Monsieur Vincent Serain prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Hichem Rebaïen qualité d'Administrateur pour un mandat de deux (2) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Régularisation du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide de modifier la durée du mandat de Monsieur Abdesslem Mankai pour le porter à trois (3) ans et ce afin de se conformer aux dispositions de la loi n°47-2019 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

Le mandat de Monsieur Abdesslem Mankai prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un co-commissaire aux comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la Société KPMG représentée par Monsieur Mohamed Hzami en tant que Co-commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Mourad Guellaty et associés et ce pour un mandat de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025.

La rémunération du co-commissaire aux comptes sera fixée selon la réglementation en vigueur.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 60 000 Dinars par an dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING

SIEGE SOCIAL : : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITE KHEÏREDDINE, LA GOULETTE, TUNIS

DELICE HOLDING –SA- « DH », porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 08 juin 2023 a fixé le dividende de l'exercice 2022 à 0.400 dinars par action, s'appliquant pour 54 907 262 actions.

La date de détachement des dividendes est prévue le 18 juillet 2023.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le 17/03/2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 5 218 750 dinars pour le porter de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars et ce, par l'émission de 5 218 750 nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes, au prix d'émission de 10 dinars chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le 27/03/2023 a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,768	112,786
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	156,079	156,107
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,460	129,481
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,452	140,478
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	135,019	135,042
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,775	136,801
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,610	129,630
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,127	52,135
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,893	37,900
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	129,082	129,105
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,563	113,582
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,133	113,154
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,028	20,031
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	137,256	137,280
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,784	134,804
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,991	12,993
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	192,249	192,283
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,883	12,885
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,076	109,095
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,358	112,380
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,684	15,686
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,107	2,110
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,778	69,785
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,323	149,473
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	113,143	113,616
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,542	120,561
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	158,903	159,290
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	591,577	592,546
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	152,424	152,783
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	190,029	189,538
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,672	107,757
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,018	144,261
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	168,554	168,793
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,346	160,816
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,476	25,561
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,551	101,540
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,066	1,067
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,072	1,073
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 493,363	2 496,623
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	157,700	157,686
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	249,572	250,414
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,199	3,218
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,856	2,873
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,054	57,524
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,407	1,409
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,279	1,280
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,285	1,283
49 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,755	15,680
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,003	12,046
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,500	15,444
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
55 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	96,302	96,374
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
56 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,286	1,301

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,168	109,184	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,810	98,824	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,357	105,373	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,995	103,011	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,979	103,997	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,267	108,284	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,369	104,388	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,875	101,894	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,969	104,986	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,793	105,812	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,222	104,244	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,638	103,656	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,180	102,197	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,113	106,125	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,476	102,493	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,335	100,348	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,536	106,552	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,143	102,159	
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,927	111,942	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,780	103,800	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,042	108,060	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,369	102,395	
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,661	106,831	
<i>SICAV MIXTES</i>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,602	64,679	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	110,782	110,796	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,722	17,731	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	323,240	323,816	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 251,158	2 250,947	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,732	70,744	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,305	55,292	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,781	107,786	
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,452	11,450	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,030	16,010	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,260	18,333	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,714	15,757	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	106,026	106,061	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,505	85,274	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,326	90,081	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,958	102,954	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,919	100,970	
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,576	11,607	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	105,260	105,442	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	157,569	158,258	
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,266	99,435	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,970	126,177	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	152,868	153,970	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	203,052	202,130	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	186,756	186,755	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	179,151	178,916	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,493	25,290	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,742	155,751	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 298,031	10 316,250	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,423	158,618	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	102,396	102,359	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 954,069	4 935,769	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,639	10,663	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,012	170,802	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 635,332	11 666,288	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 559,663	10 544,466	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 196,038	10 214,086	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 072,757	10 090,958	
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,432	127,532	
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 034,361	1 035,718	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSА.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Walid MOUSSA (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMRE 2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 210 887	3 973 695
Moins : amortissements		(2 510 769)	(2 324 950)
	4	1 700 118	1 648 745
Immobilisations corporelles		90 637 660	83 149 485
Moins : amortissements et provisions		(45 676 645)	(41 981 922)
	4	44 961 015	41 167 563
Immobilisations financières		302 822	336 409
Moins : provisions		-	-
	5	302 822	336 409
Total des actifs immobilisés		46 963 955	43 152 717
Autres actifs non courants	6	4 237 161	2 512 336
Total des actifs non courants		51 201 116	45 665 053
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		43 017 305	51 494 290
Moins : provisions		(2 962 655)	(1 533 162)
	7	40 054 650	49 961 128
Clients et comptes rattachés		16 242 804	20 472 385
Moins : provisions		(450 586)	(191 967)
	8	15 792 218	20 280 418
Autres actifs courants		13 372 339	10 441 848
Moins : provision		(56 907)	-
	9	13 315 432	10 441 848
Placements et autres actifs financiers	10	536 774	430 083
Liquidités et équivalents de liquidités	11	2 429 481	81 520
Total des actifs courants		72 128 555	81 194 997
Total des actifs		123 329 671	126 860 050

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMRE 2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	Notes	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	12	21 528 000	21 528 000
Réserves	13	15 941 167	16 134 290
Subvention d'investissement	14	17 951	41 224
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 487 118	37 703 514
Résultat net de l'exercice		(7 272 472)	1 529 117
Total des capitaux propres avant affectation		30 214 646	39 232 631
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	15	11 753 172	11 847 876
Provisions	16	1 900 599	2 231 553
Total des passifs non courants		13 653 771	14 079 429
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	17	28 175 129	29 090 122
Autres passifs courants	18	5 424 317	4 828 293
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	45 861 808	39 629 575
Total des passifs courants		79 461 254	73 547 990
Total des passifs		93 115 025	87 627 419
Total des capitaux propres et des passifs		123 329 671	126 860 050

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		113 103 514	94 246 228
Etudes et prestations de services		920 144	722 590
Total des Revenus	20	114 023 658	94 968 818
Production stockée (ou déstockage)		(18 843 215)	5 655 626
Production de l'exercice		95 180 443	100 624 444
Autres produits d'exploitation		839 673	1 030 580
Total des produits d'exploitation	20	96 020 116	101 655 024
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	21	(54 447 570)	(55 960 185)
Achats d'approvisionnements consommés	22	(5 392 975)	(5 360 955)
Charges de personnel	23	(15 105 961)	(14 077 940)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(6 740 494)	(6 959 835)
Autres charges d'exploitation	25	(14 978 726)	(12 387 921)
Total des charges d'exploitation		(96 665 726)	(94 746 836)
Résultat d'exploitation		(645 610)	6 908 188
Charges financières nettes	26	(6 541 200)	(5 059 240)
Produits des placements et autres produits financiers	27	116 181	23 532
Autres gains ordinaires	28	125 290	194 715
Autres pertes ordinaires	29	(81 497)	(108 300)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(7 026 836)	1 958 895
Impôt sur les bénéfices	30	(245 636)	(429 778)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(7 272 472)	1 529 117
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	31	(7 272 472)	1 529 117

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	120 498 580	99 009 152
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(102 291 049)	(67 382 455)
Intérêts payés	(6 246 771)	(4 749 643)
Impôts et taxes payés	(6 340 446)	(5 939 931)
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</u>	5 620 314	20 937 123
Flux de trésorerie liés a d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	(7 166 806)	(1 275 370)
Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(262 272)	(18 674)
Encaissements suite à la cession d'imm. corporelles et incorporelles	73 417	147 482
Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières	-	4 000
Dépôts et Cautionnements versés	(3 413)	(105 004)
Dépôts et cautionnements reçus	37 000	-
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	(7 322 074)	(1 247 566)
Flux de trésorerie liés au financement		
Dividendes et autres distributions	(1 796 496)	(2 306 396)
Dividendes reçus	19 564	9 343
Encaissements provenant des emprunts à long terme	2 900 000	-
Encaissements provenant des emprunts à court terme	73 809 694	46 061 024
Décaissement provenant des placements	(19 523)	(13 343)
Remboursement d'emprunts à long terme	(3 797 260)	(4 200 765)
Remboursement d'emprunts à CT	(65 212 115)	(64 823 750)
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>	5 903 865	(25 273 887)
<u>Variation de trésorerie</u>	4 202 105	(5 584 330)
Trésorerie au début de l'exercice	(3 545 283)	2 039 047
Trésorerie à la clôture de l'exercice	656 822	(3 545 283)

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits	31/12/2022		31/12/2022		Soldes	31/12/2022	31/12/2021
			Charges				
Ventes produits finis	113 092 498		Stockage de production	(18 843 215)			
Échantillons	11 016						
Façonnage & Presta° de services	920 144						
Autres produits d'exploitation	44 872						
Total	114 068 530		Total	(18 843 215)	Production	95 225 315	100 671 539
Production	95 225 315		Achats consommés	(59 840 545)	Marge sur coût matières	35 384 770	39 350 399
Marge sur coût matière	35 384 770		Autres charges externes	(13 992 210)	Valeur Ajoutée Brute	21 392 560	28 038 035
			Autres charges « Impôts et taxes »	(986 516)			
Valeur Ajoutée Brute	21 392 560		Charges de personnel	(15 105 961)	Excédent Brut d'Exploitation	5 300 083	12 884 537
Total	21 392 560		Total	(16 092 477)			
Excédent brut d'exploitation	5 300 083		Autres pertes ordinaires	(81 497)			
Autres gains ordinaires	125 290		Charges financières	(6 541 200)			
Produits financiers	116 181		Dotations aux amortis.& provisions	(6 740 494)	Résultat des activités ordinaires	(7 272 472)	1 529 117
			Reprises sur provisions et amortis	794 801	après impôt		
			Impôt sur le résultat ordinaire	(245 636)			
Total	5 541 554		Total	(12 814 026)			
Résultat des activités ordinaires	(7 272 472)		Pertes extraordinaires	-			-
Gains extraordinaires	-		Effets négatifs des modifications	-			-
Effets positifs des modifications	-		comptables	-			-
Comptables							
Total	(7 272 472)		Total	(7 272 472)	Résultat net	(7 272 472)	1 529 117

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves spéciales d'investissements	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2021	21 528 000	2 152 800	13 981 490	-	1 529 117	41 224	39 232 631
Affectation en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribuées	-	-	(193 123)	-	(1 529 117)	-	(1 722 240)
Réserves spéciales d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(23 273)	(23 273)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	(7 272 472)	-	(7 272 472)
Situation au 31 décembre 2022	21 528 000	2 152 800	13 788 367	-	(7 272 472)	17 951	30 214 646

SOCIETE ADWYA S.A
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimés en dinar tunisien)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale :	Société ADWYA
- Forme juridique :	Société anonyme
- Siège social :	Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité :	La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits parapharmaceutiques.
- Date de création :	Le 10 juin 1983
- Capital social :	21 528 000 dinars (21 528 000 actions de 1 DT chacune)
- Registre / commerce :	B164701996
- Code en douane :	125404A
- Matricule fiscal :	0014346Y/A/M/000
- Effectif :	486

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur dernier coût d'achat MP/AC hors taxes.

- Les matières consommables sont valorisées à leur dernier coût d'achat hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés à leur coût de production.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le coût de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

2.5 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

3. STATUT FISCAL

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 7% alors que les opérations et travaux de magasinage et de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 19%.

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Changement de contrôle de la société ADWYA

En 2022, la société a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public de la réalisation de l'opération de cession par la famille El Materi des actions représentant 39,9% du capital de la société au profit du Groupe KILANI.

Par décision n° 24 du 05 août 2022, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise la société Kilani Holding Pharmaceuticals, visant le reste des actions composant le capital de la société Adwya.

Par décision n°46 du 25 novembre 2022, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait visant les actions de la société ADWYA SA. A cet effet, les titres de la société ADWYA ont été radiés du marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse et transférés au Marché hors-cote à partir du 5 janvier 2023.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS & PROVISIONS					VCN au 31/12/2022
	Solde initial au 01-01-2022	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Reclassements 2022	Total val brutes 2022	Solde initial au 01-01-2022	Dotations Amort+Provis 2022	Reprises 2022	Cessions 2022	Amortiss cumulés 2022	
Concession marq.brev.licences	2 275 483	4 154		1 500	2 281 137	1 453 432	115 675			1 569 107	712 030
Cone marq.brev.licene-en cours	73 885				73 885	-				-	73 885
Logiciels	933 893	21 373		2 715	957 981	817 107	70 144			887 251	70 730
Frais Rech & Develop. en cours	322 806			(10 309)	312 497	-				-	312 497
Avance & actes /immo. Incorpor	367 628	236 746		(18 987)	585 387	-				-	585 387
Provision pour dépréciation / immob Incorpor	-				-	54 411				54 411	(54 411)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 973 695	262 273	-	(25 081)	4 210 887	2 324 950	185 819	0	0	2 510 769	1 700 118
Terrains	240 000				240 000	-				-	240 000
Bâtiments	6 816 845				6 816 845	2 978 838	110 971			3 089 809	3 727 036
Matériel industriel	30 792 734	4 147 561			34 940 295	19 657 116	1 913 485			21 570 601	13 369 694
Outillage industriel	3 042 883	45 263			3 088 146	1 925 544	213 205			2 138 749	949 397
Poinçons et formats	3 236 028	20 132			3 256 160	1 880 940	235 763			2 116 703	1 139 457
Matériels de manutention	428 896	156 832			585 728	311 790	28 894			340 684	245 044
Matériel de transport	179 203	1 470 960			1 650 163	179 203	20 240			199 443	1 450 720
Instal. gén. agenc& amén divers	12 908 198	565 742		(5 115)	13 468 825	9 388 258	614 826			10 003 084	3 465 741
Matériel & Mobilier de bureau	737 390	19 625			757 015	639 740	42 977			682 717	74 298
Matériel informatique	2 050 733	139 941			2 190 674	1 634 956	287 379			1 922 335	268 341
Rayonnage métallique	66 279				66 279	52 495	3 006			55 501	10 778
Investissement informatique encours	29 155	168 523		(2 715)	194 963	-					194 963
Constructions en cours	2 640 455	95 649		(1 276)	2 734 828	-					2 734 828
Matériel Industriel en cours	8 947 657	466 864		57 585	9 472 106	-				-	9 472 106
Insta.gén.age& am div en cours	5 056 081	633 556			5 689 637	-				-	5 689 637
Mat transp perso acqui/leasing	5 976 948		(557 018)		5 419 930	3 333 042	780 995		(557 018)	3 557 019	1 862 911
Avance & actes /immo. corporelles		66 066			66 066						66 066
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 149 485	7 996 714	(557 018)	48 479	90 637 660	41 981 922	4 251 741	0	(557 018)	45 676 645	44 961 015
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	87 123 180	8 258 987	(557 018)	23 398	94 848 547	44 306 872	4 437 560	0	(557 018)	48 187 414	46 661 133

5. Immobilisations Financières

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et cautionnements	302 822	336 409
Souscription Emprunt National	-	-
	<u>302 822</u>	<u>336 409</u>

6. Autres actifs non courants

	31/12/2022	31/12/2021
Charges à répartir	3 171 497	1 871 589
Frais préliminaires liés au nouveau projet	2 709 326	2 190 341
Résorption charges à répartir	(1 643 662)	(1 549 594)
	<u>4 237 161</u>	<u>2 512 336</u>

7. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	26 511 147	14 971 447
Stocks des produits finis	10 905 659	25 220 150
Stocks des produits en-cours	3 222 528	9 388 076
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	2 377 971	1 914 617
	43 017 305	51 494 290
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(2 365 485)	(1 296 331)
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(597 170)	(236 831)
	(2 962 655)	(1 533 162)
Valeur comptable Nette	<u>40 054 650</u>	<u>49 961 128</u>

8. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Clients ordinaires locaux	15 181 517	15 392 806
Clients ordinaires étrangers	125 383	1 378 488
Effets clients en portefeuille	519 037	3 387 369
Clients, effets et chèques impayés	-	298 623
Clients douteux et litigieux	450 586	191 967
Clients - avoirs à établir	(33 719)	(176 868)
Total	16 242 804	20 472 385
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(450 586)	(191 967)
Valeur comptable Nette	<u>15 792 218</u>	<u>20 280 418</u>

9. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs débiteurs	199 722	197 528
Personnel et comptes rattachés	279 588	278 211
État, crédit d'impôt sur les sociétés	5 897 961	4 885 632
Receveur des douanes	52 373	153 224
État, autres impôts et taxes	173	-
Comptes courants laboratoires-échantillons	207 443	227 951
Autres débiteurs divers	1 019 393	497 037
RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	5 715 686	4 202 265
Valeurs Brutes	<u>13 372 339</u>	<u>10 441 848</u>
Provisions pour dépréciation des actifs courants	(56 907)	(-)
Valeur comptable Nette	<u>13 315 432</u>	<u>10 441 848</u>

10. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Placements courants	536 774	430 083
Total	<u>536 774</u>	<u>430 083</u>

11. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques + CCP	2 405 673	79 834
Caisses	3 530	1 686
Chèques en caisse	20 278	-
Total	<u>2 429 481</u>	<u>81 520</u>

12. Capital social

Le capital social s'élève à 21 528 000 dinars, subdivisé en 21 528 000 actions de 1 dinar chacune entièrement libéré.

13. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Réserves légales	2 152 800	2 152 800
Autres réserves ordinaires	13 788 367	13 981 490
Total	<u>15 941 167</u>	<u>16 134 290</u>

14. Subvention d'investissement

	31/12/2022	31/12/2021
Subvention d'investissement	701 404	701 404
Quotes-parts inscrites au résultat de l'exercice	(683 453)	(660 180)
	<u>17 951</u>	<u>41 224</u>

15. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits BIAT (8 MDT + 7 MDT)	7 655 172	9 724 138
Crédits leasing	1 198 000	1 874 969
BT 2,9 MDT	2 900 000	248 769
Total	<u>11 753 172</u>	<u>11 847 876</u>

16. Provisions

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	1 900 599	2 231 553
Total	<u>1 900 599</u>	<u>2 231 553</u>

17. Fournisseurs et comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs de MP et articles de conditionnement	19 844 912	24 490 330
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	1 992 285	1 407 096
Fournisseurs d'équipements	767 503	115 209
Fournisseurs effets à payer	4 653 547	1 816 318
Fournisseurs retenues de garantie	56 763	67 268
Fournisseurs factures non parvenues	860 119	1 193 901
Total	<u>28 175 129</u>	<u>29 090 122</u>

18. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et comptes rattachés	159 508	121 817
Laboratoires promotion et royalties	733 202	739 666
État, autres impôts et taxes	845 912	889 018
Obligations cautionnées	132 242	253 036
C. N. S. S	1 237 410	949 218
Autres créiteurs divers	567 080	266 931
Diverses charges à payer	1 748 963	1 608 607
Total	<u>5 424 317</u>	<u>4 828 293</u>

19. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	2 994 703	3 797 259
Effets de financement de stock	40 677 029	31 958 656
Intérêts courus et autres dettes financières	437 695	246 856
Découverts bancaires	1 752 381	3 626 804
Total	<u>45 861 808</u>	<u>39 629 575</u>

20. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Vente P. Finis officines sous licence	59 204 023	47 935 725
Vente P. Finis officines générique ADWYA	51 260 759	41 274 781
Vente P. Finis hôpitaux	1 932 124	2 081 772
Vente PF Compléments alimentaires	28 932	-
Vente P. Finis à l'export	666 660	2 950 950
Vente P. Finis échantillons médicaux	11 016	3 000
Total des ventes produits finis	113 103 514	94 246 228
Façonnage	849 144	660 163
Magasinage & autres prestations de services	71 000	62 427
Total des Revenus	114 023 658	94 968 818
Variations des stocks Produits Finis et Encours	(18 843 215)	5 655 626
Production de l'exercice	95 180 443	100 624 444
Reprises sur provisions et amortissements	794 801	983 485
Ventes déchets	21 599	14 500
Quotes-parts des subventions d'investissement	23 273	32 595
Total des autres produits d'exploitation	839 673	1 030 580
Total	<u>96 020 116</u>	<u>101 655 024</u>

21. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Achats principes actifs	49 157 592	40 638 111
Achats excipients	3 496 613	3 372 190
Achats articles de conditionnement	11 355 045	7 172 212
Frais sur achats MP/AC	1 978 021	1 605 986
Coût d'achat des matières premières & articles de conditionnement	65 987 271	52 788 499
Variations de stocks MP/AC	(11 539 701)	3 171 686
Total	<u>54 447 570</u>	<u>55 960 185</u>

22. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Achats de matières et fournitures consommables stockées	2 219 498	606 048
Variation de stocks	(463 353)	9 072
Achats consommés de matières et fournitures	1 756 145	615 120
Autres achats de matières et fournitures non stockées	1 304 233	2 420 409
Consommations énergétiques	2 332 597	2 325 426
Total	<u>5 392 975</u>	<u>5 360 955</u>

23. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et compléments de salaires	12 757 536	11 473 934
Charge patronale au titre de la sécurité sociale et de l'assurance groupe	2 723 522	2 551 539
Autres charges de personnel	(375 097)	52 467
Total	<u>15 105 961</u>	<u>14 077 940</u>

24. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	185 819	183 325
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 470 746	3 356 323
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	780 995	989 383
Dotations aux résorptions des charges reportées	94 068	169 502
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	1 893 341	1 533 161
Dotations aux provisions pour dépréciation clients	258 618	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	56 907	-
Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles	-	27 205
Dotations aux provisions pour Risques et charges	-	700 936
Total	<u>6 740 494</u>	<u>6 959 835</u>

25. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Promotions et Royalties	1 386 627	1 309 957
Échantillons médicaux offerts	1 636 824	1 346 907
Publicités, publications et relations publiques	4 946 064	2 375 342
Frais de Missions	1 483 591	1 160 157
Entretiens et réparations	1 201 013	1 211 316
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	381 006	565 760
Primes d'assurances	384 208	433 150
Location et sous-traitance générale	588 528	499 350
Frais postaux et de télécommunication	128 868	168 656
Frais de gardiennage et personnel intérimaire	134 572	231 133
Recherches, documentations et abonnements	876 127	974 405
Cotisations, dons et subventions	9 700	18 470
Voyages et déplacements	102 131	126 750
Frais et commissions bancaires	164 638	116 834
Impôts et taxes indirects	986 516	1 075 557
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	568 313	774 177
Total	<u>14 978 726</u>	<u>12 387 921</u>

26. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur obligations cautionnées	14 679	7 478
Intérêts sur crédits à terme	2 310 436	2 390 621
Intérêts des comptes courants bancaires	474 809	391 107
Intérêts sur escomptes d'effets	2 078 892	1 268 526
Intérêts sur crédits de financement de stock	1 337 742	767 635
Escomptes accordés aux clients	97 284	59 344
Différence de changes réalisés	662 311	833 777
Différence de changes probables	(456 194)	(713 849)
Autres charges financières	21 241	54 601
Total	<u>6 541 200</u>	<u>5 059 240</u>

27. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des Valeurs Mobilières de Placement	114 160	22 643
Rémunération des comptes et autres produits financiers	2 021	889
Total	<u>116 181</u>	<u>23 532</u>

28. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	31/12/2022	31/12/2021
Autres gains exceptionnels (remboursements, Apurements)	51 872	47 233
Plus-value sur cession d'immobilisations	73 418	147 482
Total	<u>125 290</u>	<u>194 715</u>

29. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	-
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	81 497	108 300
Total	<u>81 497</u>	<u>108 300</u>

30. Impôt sur les bénéfices

Il s'agit essentiellement des :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les bénéfices	245 236	402 917
Contribution sociale de solidarité	400	26 861
Total	<u>245 636</u>	<u>429 778</u>

Résumé du décompte fiscal 2022	31/12/2022
Résultat des activités ordinaires avant impôt	(7 026 835)
Total réintégrations	2 873 567
Total déductions	(1 372 787)
Résultat fiscal avant déduction des déficits et des amortissements	(5 526 055)
Réintégration des amortissements de l'exercice	4 531 627
Déduction des amortissements de l'exercice	(4 531 627)
Résultat fiscal imposable	(5 526 055)
Impôt sur les sociétés	245 236
CSS	400
IS à payer	245 636
Report déficitaire	994 429
Amortissements différés	4 531 627

31. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	(7 272 472)	1 529 117
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(7 272 472)	1 529 117
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	21 528 000	21 528 000
Résultat par action	(0,338)	0,071

32. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 31/12/2022:

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	54 447 570	54 447 570	-	-	-
Autres Achats Consommés	5 392 975	4 038 249	725 181	447 148	182 397
Services extérieurs	3 184 448	2 384 508	428 205	264 033	107 702
Autres Services extérieurs	9 449 135	7 075 493	1 270 603	783 457	319 582
Charge Diverses Ordinaires	1 440 124	1 078 362	193 650	119 405	48 707
Charges Personnel	15 105 961	11 311 312	2 031 263	1 252 483	510 903
Charge Financières	6 541 200	-	-	-	6 541 200
Autres Charges Ordinaires	986 516	738 701	132 654	81 796	33 365
Dotation AMT et Provision	6 740 494	5 047 268	906 378	558 876	227 972
Impôts sur les sociétés	245 636	-	-	-	245 636
Total	103 534 059	86 121 463	5 687 934	3 507 198	8 217 464

33. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2022, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec les parties liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

Description des opérations	Partie liée	Montant
Contrats de location des locaux pour la direction marketing	Société SACI SARL	236 037
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Monsieur Mounir JERBI	53 690
Valeur totale :		289 727

34. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 17 mai 2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

35. Engagements hors bilan :

35.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 15.

En contrepartie elle a donné en garantie :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis à la route de la Marsa, ainsi que sur les constructions
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

35.2- Engagements financiers :

	31/12/2022	31/12/2021
Cautions douanières	20 290	20 290
Cautions définitives	885 000	1 068 269
Escompte papier commercial	30 077 000	22 413 357
Lettres de crédit	560 000	1 129 974
Crédits obligataires	132 000	224 000
	<u>31 674 290</u>	<u>24 855 890</u>

36. Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

36.1-Dettes

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

Emprunts	Solde au 31/12/2021			Mouvements de la période			Solde au 31/12/2022		
	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances 2022	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	
BIAT 8 MDT	5 517 241	4 413 793	1 103 448	-	1 103 449	4 413 793	3 310 345	1 103 448	
BIAT 7 MD	6 275 862	5 310 345	965 517	-	965 517	5 310 345	4 344 828	965 517	
ATTIJARI 2,2 MDT	1 194 902	248 769	946 133	-	946 133	248 769	-	248 769	
BT 2,9 MDT	-	-	-	2 900 000	-	2 900 000	2 900 000	-	
Crédits leasing	2 657 125	1 874 963	782 162	-	-	1 874 969	1 198 000	676 969	
Total	15 645 130	11 847 870	3 797 260	2 900 000	3 015 099	14 747 876	11 753 173	2 994 703	

36.2-Actions

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2022.

36.3-Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
a) <u>Garanties personnelles</u>						
Néant						
b- <u>Garanties réelles</u>						
• Nantissement	9 000 000	ATTIJARI BANK				
• Nantissement	15 000 000	BIAT				
	2 900 000	BT				
c) effets escomptés et non échus	<u>30 077 000</u>					
	8 613 000	ATB				
	12 960 000	BIAT				
	1 325 000	UBCI				
	3 587 000	BT				
	3 592 000	ATTIJARI BANK				
d) Cautions fiscales, douanières, provisoires, définitive	<u>905 290</u>	ATB/BT				
e) Lettres de crédit/garanties	<u>560 000</u>	ATB/ ATTIJAR				
f) Crédits obligataires	<u>132 000</u>	ATTIJARI BANK				
Total	<u>31 674 290</u>					
2- Engagements reçus						
Néant						
3) Engagements réciproques						
Néant						

ADWYA SA
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **ADWYA S.A** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **30 214 646 DT** y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à **(7 272 472) DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **656 822 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

• Reconnaissance du revenu

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, le revenu de la société Adwya s'élève à 114 millions de dinars.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison de son importance dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques et l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur le revenu présentées dans les notes aux états financiers.

• Evaluation de la provision pour dépréciation des créances clients

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les créances clients inscrites au bilan de la société s'élèvent à 16,2 millions de dinars. La société est amenée à traiter avec de multiples clients en Tunisie et à l'étranger. Les clients locaux sont essentiellement des grossistes répartiteurs et la Pharmacie Centrale de Tunisie.

La direction estime la probabilité de recouvrement des créances clients à partir de l'ancienneté des créances, de l'historique des paiements et détermine le montant de la provision nécessaire.

Nous avons considéré la détermination des provisions sur les créances clients comme un point clé de l'audit en raison du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et évaluer les contrôles clés identifiés ;
- Revoir la politique de recouvrement et la politique de dépréciation des créances ;
- Apprécier les hypothèses utilisées relatives à l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;
- Examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autre, les facteurs tels que les plans de paiements négociés, l'historique de paiement, les relations commerciales encourus avec ces clients, et les règlements post clôture de l'exercice ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la politique de la société.

• ***Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales***

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les ristournes inscrites au résultat de la société s'élèvent à 5,7 millions de dinars.

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par la société de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs.

Compte tenu des spécificités propres à chaque contrat, l'évaluation et la comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales ;
- Apprécier la conception et l'application de ces contrôles ;
- Rapprocher les données utilisées dans les calculs des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats conclus avec les fournisseurs ;
- Comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que

nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 mai 2023

Société Mourad Guellaty et Associés

Walid MOUSSA

ADWYA SA
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration concernant des opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La société ADWYA a conclu le 1er octobre 2020 des avenants aux anciens contrats de location, avec la « Société d'Administration et de Conseils Immobiliers SARL ». Ces conventions ont été approuvées par le Conseil d'administration réuni le 7 avril 2021. La charge supportée au titre de cette location en 2022 s'élève à 236 037 DT. Tous ces contrats ont pris fin après la finalisation de l'opération de cession par la famille El Materi des actions représentant 39,9% du capital de la société au profit du Groupe KILANI entraînant le changement de contrôle de la société ADWYA.

- La société ADWYA a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir JERBI est administrateur et actionnaire majoritaire. La société E.S.I.B distribue un logiciel de gestion de cabinet médical, elle y assure la promotion publicitaire des produits pharmaceutiques de différents laboratoires y compris ceux d'ADWYA auprès des médecins utilisateurs. Le montant total hors taxes facturé par la société E.S.I.B en 2022 s'est élevé à 53 690 DT. Suite à la finalisation de l'opération de cession des actions ADWYA au Groupe KILANI, Monsieur Mounir JERBI a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société ADWYA.
- Au cours de l'exercice 2020, la société ADWYA a contracté un emprunt bancaire auprès de la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » (BIAT) d'un montant de 7 000 000 DT, remboursable sur 8 ans. La charge d'intérêts relative à l'exercice 2022 au titre de cet emprunt s'élève à 540 309 DT.
- La société ADWYA a contracté en octobre 2018 un emprunt bancaire auprès de la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » (BIAT) d'un montant de 8 000 000 DT, remboursable sur 8 ans. La charge d'intérêts relative à l'exercice 2022 au titre de cet emprunt s'élève à 538 329 DT.
- La société ADWYA a contracté en novembre 2015 un emprunt bancaire auprès d'ATTIJARI BANK d'un montant de 5 000 000 DT, remboursable sur 7 ans. Suite à la crise liée à la COVID-19, et pour bénéficier de l'avantage de report d'échéances, la société a conclu un accord avec la banque qui a consisté à rembourser la totalité du restant dû de cet emprunt et de signer un nouveau contrat d'emprunt avec un nouvel échéancier. Ce nouvel emprunt a été contracté en février 2020 pour un montant de 2 274 059 DT, remboursable sur 3 ans. La charge d'intérêts relative à l'exercice 2022 au titre de cet emprunt s'élève à 162 765 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- a) Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - Le Conseil d'administration du 25 août 2022, constatant que la date légale de départ à la retraite du Directeur Général est le 2 septembre 2022, autorise de lui servir son indemnité de fin de service dans les mêmes conditions que les employés de la société Adwya. La charge brute supportée par la société au titre de cette indemnité s'élève à 75 416 dinars.
Le Conseil d'administration du 25 août 2022 a décidé de confirmer le Directeur Général actuel dans ses fonctions pour une période d'une année à partir de la date du 25 août 2022.
La rémunération brute annuelle du Directeur Général s'élève à 276 298 dinars, y compris l'indemnité de fin de service, hors impôts et taxes. De plus, le Directeur Général a bénéficié de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction et de la prise en charge de l'ensemble des frais relatifs à cette voiture.
 - Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Il a été décidé d'attribuer aux administrateurs une enveloppe annuelle brute de 7 000 DT par administrateur. Suite à l'opération de cession par la famille El Materi des actions représentant 39,9% du capital de la société au profit du Groupe KILANI entraînant le changement de contrôle de la société ADWYA, les anciens administrateurs démissionnaires bénéficient des jetons de présence proportionnellement à leur participation dans la gestion de l'exercice 2022.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2022, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- Les membres du Comité des ressources humaines sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2022, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité des ressources humaines. Le Conseil d'administration du 25 août 2022 a décidé la suppression du comité des ressources humaines.

b) Les obligations et engagements de la société ADWYA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	D.G	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	276 298 (*)	-
Jetons de présence	-	-
Total	276 298	-

(*) : ce montant inclut une indemnité de fin de service de 75 416 DT

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 17 mai 2023

Société Mourad Guellaty et Associés

Walid MOUSSA

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2022	2021
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 398 347	2 326 774
Moins: amortissements		<2 314 267>	<2 299 644>
Total immobilisations incorporelles	(1)	84 080	27 130
Immobilisations corporelles		132 780 110	127 005 874
Moins: amortissements		<107 198 108>	<103 179 839>
Total immobilisations corporelles	(1)	25 582 002	23 826 035
Immobilisations financières		1 872 137	1 875 282
Moins: provisions		<138 822>	<131 322>
Total immobilisations financières	(2)	1 733 315	1 743 960
Total des actifs immobilisés		27 399 397	25 597 125
Total des actifs non courants		27 399 397	25 597 125
Actifs courants			
Stocks		5 921 535	6 717 725
Moins: provisions		<253 472>	<281 372>
Stocks nets	(3)	5 668 063	6 436 353
Clients et comptes rattachés		65 678 253	67 256 997
Moins: provisions		<1 823 114>	<1 808 141>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	63 855 139	65 448 856
Autres actifs courants		5 900 730	8 525 132
Moins: provisions		<448 848>	<426 794>
Autres actifs courants nets	(5)	5 451 882	8 098 338
Placements et autres actifs financiers	(6)	18 009 066	14 002 842
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	550 445	796 360
Total des actifs courants		93 534 595	94 782 749
TOTAL DES ACTIFS		120 933 992	120 379 874

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2022	2021
Capitaux propres			
Capital social		40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760
Subvention d'investissement		87 698	187 222
Fond Social		158 952	86 585
Résultats reportés		23 211 002	14 023 235
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		68 489 012	59 328 402
Résultat de l'exercice		15 388 665	18 564 039
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	83 877 677	77 892 441
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		571 745	325 940
Autres passifs financiers	(9)	9 514 882	9 446 458
Provisions		79 735	79 735
Total des passifs non courants		10 166 362	9 852 133
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	13 554 697	17 165 792
Autres passifs courants	(11)	13 092 514	8 246 998
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	242 742	7 222 510
Total des passifs courants		26 889 953	32 635 300
Total des passifs		37 056 315	42 487 433
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		120 933 992	120 379 874

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2022	2021
Revenus	(13)	36 517 785	41 446 429
Coût des ventes	(14)	<31 744 989>	<29 529 551>
Marge brute		4 772 796	11 916 878
Autres produits d'exploitation	(15)	151 152	169 972
Frais de distribution	(16)	<1 136 133>	<1 190 275>
Frais d'administration	(17)	<1 165 873>	<1 472 061>
Autres charges d'exploitation	(18)	<550 678>	<741 613>
Résultat d'exploitation		2 071 264	8 682 901
Produits financiers nets	(19)	3 872 397	2 060 442
Produits des placements		708 499	1 927 866
Produits des participations	(20)	9 749 220	8 099 352
Autres gains ordinaires		335 625	392 672
Autres pertes ordinaires		<91 250>	<326 655>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		16 645 755	20 836 578
Impôt sur les sociétés	(21)	<1 257 090>	<2 272 539>
Résultat net de l'exercice		15 388 665	18 564 039

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)
Au 31 décembre

	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		59 466 738	33 479 037
Intérêts reçus		687 511	1 880 962
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<40 458 163>	<48 177 006>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<5 253 153>	<6 450 468>
Intérêts payés	(23)	<330 496>	<179 762>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		14 112 437	<19 447 237>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<3 890 781>	<4 070 904>
Encaissements sur cession d'immobilisations		-	27 238
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		-	10 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<3 890 781>	<4 033 666>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	<9 006 272>	<7 369 086>
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	9 749 220	3 000 000
Encaissement d'emprunts	(27)	<1 200 000>	1 200 000
Remboursement d'emprunts	(28)	<235 328>	<77 273>
Encaissement Certificat de dépôt		-	9 000 000
Décaissement Certificat de dépôt		<8 000 000>	-
Encaissement Billets de trésorerie/Compte courant actionnaire		4 000 000	10 500 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<4 692 380>	16 253 641
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	<33 476>	260 778
Variation de trésorerie		5 495 800	<6 966 484>
Trésorerie au début de l'exercice		<5 018 367>	1 948 117
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	477 433	<5 018 367>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 décembre 2022

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DÉCEMBRE		
					2022	2021
Revenus et autres produits	36 517 785	Déstockage de production	1 812 996			
Total	36 517 785	Total	1 812 996	Production	34 704 789	42 824 051
Production	34 704 789	Achats consommés	19 804 108	Marge sur coût matières	14 900 681	22 080 012
Marge sur coût matières	13 287 686	Autres charges externes	4 664 756			
Total	14 900 681	Total	4 664 756	Valeur Ajoutée Brute	10 235 925	16 445 180
Valeur Ajoutée Brute	10 235 925	Impôts et taxes	111 270			
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	5 389 671			
Total	10 235 925	Total	5 500 941	Excédent brut d'exploitation	4 734 984	12 439 235
Excédent brut d'exploitation	4 734 984	Autres charges ordinaires	4 793 593			
Autres produits d'exploitation	151 152	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 695 768			
Produits des participations	9 749 220	Charges Diverses	123 091			
		Autres Pertes	87 264			
Produits Financiers	5 211 276	Charges Financières	630 380			
Autres gains	335 625	I. S.	1 257 090			
Total	20 182 258	Total	4 793 593	Résultat des activités ordinaires	15 388 665	18 564 039
Résultat positif des activités ordinaires	15 388 665	Eléments extraordinaires		Résultat net de l'exercice	15 388 665	18 564 039

LES ÉTATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide TunisieSA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de compte à compte	Cession	Valeurs brutes au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	2 326 774	24 441	47 132	-	2 398 347
Logiciels	2 306 774	24 441	47 132	-	2 378 347
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	127 005 874	6 058 714	<47 132>	<237 346>	132 780 110
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 550 534	-	85 887	-	4 636 421
Matériel et outillage	48 968 357	755 700	519 167	-	50 243 224
Matériel de transport	4 324 742	726 463	17 747	<173 991>	4 894 961
M.M.B & A.A.I	18 967 308	1 067 987	880 334	<63 355>	20 852 274
Emballages	46 292 072	1 509 445	500 917	-	48 302 434
Immobilisations encours	2 995 567	1 999 119	<2 051 184>	-	2 943 502
Total	129 332 648	6 083 155	-	<237 346>	135 178 457

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2021	Dotations 2022	Autres variations	Amortissements au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	2 299 644	14 624	-	2 314 267
Logiciels	2 299 644	14 624	-	2 314 267
Fonds de commerce	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	103 179 839	4 251 627	<233 358>	107 198 108
Constructions	3 187 292	156 615	-	3 343 907
Matériel et outillage	42 364 239	1 320 904	-	43 685 143
Matériel de transport	3 521 601	249 568	<170 003>	3 601 166
M.M.B & A.A.I	15 047 896	937 936	<63 355>	15 922 477
Emballages	39 058 811	1 586 604	-	40 645 415
Immobilisations encours	-	-	-	-
Total	105 479 483	4 266 251	<233 358>	109 512 375

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Prêts au personnel (b)	64 816	59 961
Dépôts et cautionnements	1 053 275	1 061 275
Total brut	1 872 137	1 875 282
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<138 822>	<131 322>
Total net	1 733 315	1 743 960

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel qui sont totalement provisionnés.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Matières premières & Produits Chimiques	467 003	622 938
Matières consommables	4 427 040	3 798 594
Gaz fabriqués	455 594	2 265 199
Marchandises en transit	571 898	30 994
Total brut	5 921 535	6 717 725
Provision pour dépréciation des stocks	<253 472>	<281 372>
Total net	5 668 063	6 436 353

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Air Liquide Tunisie Services	60 370 929	61 025 461
Autres clients	5 307 324	6 231 536
Total brut	65 678 253	67 256 997
Provision pour dépréciation des clients	<1 823 114>	<1 808 141>
Total net	63 855 139	65 448 856

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Charges payées ou comptabilisées d'avance	273 246	100 089
Sociétés du Groupe (a)	2 524 088	2 141 063
Consignations en douane	80 274	44 211
Produits à recevoir	496 872	5 419 197
Report d'IS	1 313 363	194 845
Autres comptes d'actifs courants	1 212 887	625 727
Total brut	5 900 730	8 525 132
Provision pour dépréciation des autres actifs	<448 848>	<426 794>
Total	5 451 882	8 098 338

(a) Ce poste enregistre les soldes débiteurs envers les sociétés de groupe dont principalement les montants réglés par Air Liquide Tunisie SA à la place de Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	6 888	664
Titres de placement	8 002 178	2 178
Billets de Trésorerie	10 000 000	14 000 000
Total net	18 009 066	14 002 842

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
La Banque de Tunisie	459 692	763 186
UBCI	337	896
U. I. B.	81 595	25 805
STB	2 624	2 624
Caisses	6 197	3 849
Total	550 445	796 360

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2021	Affectation du résultat 2021 (b)	Autres variations	Au 31 Décembre 2022
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fond Social	86 585	370 000	<297 633>	158 952
Report à nouveau	14 023 235	9 187 767	-	23 211 002
Subvention d'investissement	187 222	-	<99 524>	87 698
Résultat de l'exercice	18 564 039	<18 564 039>	15 388 665	15 388 665
Total	77 892 441	b <9 006 272>	14 991 508	83 877 677

(a) Le capital est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2021.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	268 797	16,42%
Banque Nationale Agricole	181 146	11,06%
Autres	219 828	13,42%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Fournisseurs d'exploitation	5 487 207	11 222 329
Fournisseurs d'immobilisation	1 737 835	2 202 377
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	4 786 723	3 077 299
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 542 932	663 787
Total	13 554 697	17 165 792

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Charges à payer (a)	6 099 296	1 940 611
C.N.S.S.	701 375	560 458
Compte courant actionnaires (b)	94 873	94 535
Produits constatés d'avance	21 216	45 930
Société du Groupe (c)	240 046	159 330
Impôts et taxes	2 996 551	2 882 803
Autres créditeurs	2 939 157	2 563 331
Total	13 092 514	8 246 998

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA.

(b) Ce poste enregistre les intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Banque de Tunisie	73 012	5 814 726
Intérêts Non échus courus	-	51 809
Crédit Financement Stock	-	1 200 000
Echéance Emprunts à moins d'un an	169 730	155 975
Total	242 742	7 222 510

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS (en DT)

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2022 pour 36.517.785 DT et pour 41.446.429 DT en 2021.

NOTE 14 : COUT DES VENTES (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2022	2021
Achats consommés	21 417 103	19 192 624
Frais de personnel	4 384 633	2 820 673
Services extérieurs	3 584 739	3 580 362
Amortissements et provisions	2 358 514	3 935 892
Total	31 744 989	29 529 551

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2022	2021
Location	51 629	50 125
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	99 523	119 847
Total	151 152	169 972

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2022	2021
Achats non stockés	180 028	156 453
Frais de personnel	717 141	537 745
Services extérieurs	229 170	496 077
Amortissements et provisions	9 794	-
Total	1 136 133	1 190 275

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2022	2021
Frais du personnel administratif	287 897	550 251
Services extérieurs	530 543	644 572
Achats non stockés	19 972	3 359
Amortissements et provisions	327 461	273 879
Total	1 165 873	1 472 061

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2022	2021
Redevance Air Liquide SA	550 678	651 810
Services extérieurs	-	89 803
Total	550 678	741 613

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2022	2021
Charges financières	<630 380>	<276 883>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<208 468>	<81 424>
Intérêts des emprunts	<183 377>	<194 705>
Escompte	<954>	<754>
Pertes de change	<237 581>	-
Produits financiers	4 502 777	2 337 325
Intérêts de retard (a)	4 313 781	2 322 348
Intérêts créditeurs des comptes courants	14 928	10 620
Gain de change	174 068	4 357
Produits financiers nets	3 872 397	2 060 442

- (a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2021.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**NOTE 22 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

Ce poste représente les règlements de l'impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels et les droits et taxes mensuels.

NOTE 23 : INTERETS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2022.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre des exercices antérieurs.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2021.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
La Banque de Tunisie	386 680	<5 051 540>
UBCI	337	896
U. I. B.	81 595	25 804
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	6 197	3 849
Total	477 433	<5 018 367>

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objets de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALT
Air Liquide Tunisie Services SA (ALTS)	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALBES)	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe

b) *Transactions avec les parties liées*

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, portera sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facturera une rémunération annuelle qui sera révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises (BSC) chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe. Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

- La société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prendra effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01/04/2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29/03/2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la

société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 188.114 Euros, soit 618.896 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 725.803 DT.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation «NEW HORIZON», la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01-01 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 80 143 Euros, soit 265 289 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 265 289 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 1er janvier 2019, avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance. En date du 01-04-2022 la société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant au contrat initial ayant pour objet le transfert du contrat de la société Air Liquide SA vers la société Air Liquide IT SA. Suite à ce transfert un deuxième avenant a été signé entre Air Liquide IT SA et Air Liquide Tunisie SA pour intégrer les services de télémétrie réalisés et facturés initialement par ALIZENT. Ces avenants ont été autorisés par votre conseil du 31 mars 2022 avec date effet au 1er avril 2022.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 1.327.584 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 398.450 Euros, soit l'équivalent de 1.327.584 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 dinars hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total a facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 51.629 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 61.438 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.
- Le montant total facturé en 2022 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 12.191.967 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 14.508.442 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, le montant total facturé en 2022 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 141.932 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 168.899 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 2 .955.396 DT.

- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 274.308 DT.

Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 3.229.704 DT TTC.

La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :

- Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE».
- Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
- Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.

- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2022 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.679.026 DT HTVA. Le montant non encore décaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 2.679.026 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Service auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2022, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 661.291 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 275.118 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 84.546 Euros, soit l'équivalent de 279.864 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1er décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 4.159.408 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 4.450.567 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SPECNA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 154.373 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 165.179 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1er avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1er juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2022 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 157.126 Euros, soit 520.118 dinars.

c) *Rémunérations des dirigeants*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'est élevée à 1.003.328 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge des frais de scolarité pour un total de 913.672 DT. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels se composent d'une indemnité de logement pour un montant brut de 89.656 DT.
- La société a alloué en 2022, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 50.000 dinars.
- La société a alloué en 2022, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour 1.100 DT et ce, en 2021 et 2022.

NOTE 33 : CONTROLE FISCAUX EN COURS

1- VERIFICATION FISCALE PONCTUELLE

La société a reçu le 08 septembre 2022 une notification contrôle fiscal ponctuelle qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de l'impôt sur les sociétés. A la date du 25 octobre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément d'impôts et taxes de 475.745 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 02 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 10 novembre 2022, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Le 17 novembre 2022, la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale ponctuelle.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

2- VERIFICATION FISCALE PRELIMINAIRE

La société a reçu le 03 novembre 2022 une notification contrôle fiscal préliminaire qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. A la date du 08 décembre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément de TVA et pénalités à payer de 177.755 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 20 décembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 09 mars 2023, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition, a été faite par la société en date du 16 mars 2023, A la même date la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale préliminaire

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

NOTE 34 : NOTE SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 12 avril 2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2022

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	31 744 989	21 417 103	4 384 633	2 358 514	3 584 739
Frais de distribution	1 136 133	180 028	717 141	9 794	229 170
Frais d'administration	1 165 873	19 972	287 897	327 461	530 543
Autres charges d'exploitation	550 678	-	-	-	550 678
I/S	1 257 090				1 257 090
	35 854 763	21 617 104	5 389 671	2 695 768	6 152 220

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 83.877.677 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 15.388.665 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 33 aux états financiers se rapportant aux contrôles fiscaux en cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur brute de 65.678.253 DT et provisionnées à hauteur de 1.823.114 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 60.370.929 DT.

La créance envers la société du groupe est composée essentiellement par les ventes d'oxygène médical destiné au secteur hospitalier réalisées pendant la période de la crise sanitaire causée par la COVID-19 durant l'année 2021.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et à apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Il convient de noter que Air Liquide Tunisie a publié en date du 15 mars 2022 deux appels à candidature pour le poste d'administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les minoritaires. Les appels à candidatures ont été clôturés le 29 mars 2022.

Les administrateurs indépendants :

Cinq candidatures ont été reçues. Un processus d'examen a été mis en place en vue de s'assurer de l'éligibilité des candidatures et du respect des critères de sélection édictées par la décision générale du Conseil du Marché Financier et aux critères d'expérience professionnelle retenus par le conseil d'administration.

Une seule candidature a été retenue, sa nomination a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2022.

Un représentant des actionnaires minoritaires :

Deux candidatures ont été reçues. Pareillement aux candidatures des Administrateurs Indépendants, un processus préalable d'examen a été mis en œuvre afin de vérifier la conformité aux critères juridiques.

Aucune des deux candidatures n'a été retenue. En effet, les deux candidats ne sont pas éligibles et ne répondent pas aux critères légaux énoncés par la décision générale du Conseil du Marché Financier .

Afin de remédier à cette situation de non-conformité, ALT compte entamer de nouveau le même processus.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'administration nous a tenu informés des nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1) La convention de services comptables entre les sociétés Air Liquide Tunisie S.A et Air Liquide Europe Business Services (ALEBS)

Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, portera sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facturera une rémunération annuelle qui sera révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

2) La convention de services du centre d'excellence entre les sociétés Air Liquide Tunisie et Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)

Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises (BSC) chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

3) Convention de la mise à disposition d'un personnel expérimenté entre les sociétés Air Liquide Tunisie et Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)

La société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prendra effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

4) La convention de prestation de services entre les sociétés Air Liquide Tunisie et Air Liquide IT SA (ALIT)

La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01/04/2022 un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29/03/2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 188.114 Euros, soit 618.896 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 725.803 DT.

5) Accord de déploiement d'un ERP

Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01-01 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié

Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 80 143 Euros, soit 265 289 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 265 289 DT.

6) Avenant N° 1 et 2 au contrat de prestation de services informatiques pour la région AMEI

La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 1er janvier 2019, avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance.

En date du 01-04-2022 la société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant au contrat initial ayant pour objet le transfert du contrat de la société Air Liquide SA vers la société Air Liquide IT SA. Suite à ce transfert un deuxième avenant a été signé entre Air Liquide IT SA et Air Liquide Tunisie SA pour intégrer les services de télémétrie réalisés et facturés initialement par ALIZENT.

Ces avenants ont été autorisés par votre conseil du 31 mars 2022 avec date effet au 1er avril 2022.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 1.327.584 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 398.450 Euros, soit l'équivalent de 1.327.584 DT.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les opérations réalisées en 2022 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à

usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 dinars hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total a facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 51.629 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 61.438 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2022 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 12.191.967 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 14.508.442 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, le montant total facturé en 2022 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 141.932 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 168.899 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 2.955.396 DT.

La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 274.308 DT.

Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 3.229.704 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE» : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société «ALSA» : une rémunération correspondant au montant payé par la société «ALT» à la société «ALSA» est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2022 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.679.026 DT HTVA. Le montant non encore décaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 2.679.026 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Service auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2022, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 661.291 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 275.118 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 84.546 Euros, soit l'équivalent de 279.864 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 4.159.408DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 4.450.567 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SPECNA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 154.373DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 165.179 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2022 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 157.126 Euros, soit 520.118 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'est élevée à 1.003.328 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge des frais de scolarité pour un total de 913.672 DT. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels se composent d'une indemnité de logement pour un montant brut de 89.656 DT.
- La société a alloué en 2022, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 50.000 dinars.

- La société a alloué en 2022, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	<u>D.G</u>		<u>PCA</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Salaires	822 125	118 000	-	-	-	-
Avantages à court terme	91 547	-	-	-	-	-
Autres avantages	89 656	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	40 000	40 000
Total	1 003 328	118 000	20 000	20 000	40 000	40 000

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Conseil Audit Formation
Abir Matmti

Société Mourad Guellaty et Associés
Walid Moussa

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 Juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Actifs non courants			
<hr/>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 512 264	3 440 691
Moins: amortissements		<3 070 405>	<3 002 818>
	(1)	441 859	437 873
Immobilisations corporelles		145 975 340	139 172 473
Moins: amortissements		<113 418 598>	<108 085 832>
	(1)	32 556 742	31 086 641
Immobilisations financières		1 195 895	1 199 040
Moins: provisions		<197 070>	<189 570>
	(2)	998 825	1 009 470
Total des Actifs immobilisés		33 997 426	32 533 984
Total des actifs non courants		33 997 426	32 533 984
<hr/>			
Actifs courants			
Stocks		25 173 754	25 678 941
Moins: provisions		<2 924 435>	<2 793 529>
	(3)	22 249 319	22 885 412
Clients et comptes rattachés		83 037 945	86 587 460
Moins: provisions		<12 957 872>	<12 301 043>
	(4)	70 080 073	74 286 417
Autres actifs courants		18 183 898	15 080 394
Moins: provisions		<544 800>	<592 330>
	(5)	17 639 098	14 488 064
Placements et autres actifs financiers	(6)	8 009 066	2 842
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	6 795 399	7 415 742
Total des actifs courants		124 772 955	119 078 477
TOTAL DES ACTIFS		158 770 381	151 612 461

BILAN : LES PASSIFS
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Capital social		40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760
Réserves Consolidées		9 884 772	7 452 586
Subventions reçues		87 698	187 222
Fonds social		158 952	86 585
Résultats reportés		23 211 002	14 023 235
Intérêts Minoritaires		1 189 628	1 217 186
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		79 563 412	67 998 174
Résultat de l'exercice		19 152 371	21 297 182
<i>Part du groupe</i>		19 115 474	21 323 933
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		36 897	<26 751>
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	98 715 783	89 295 356
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	3 227 617	3 410 465
Autres passifs financiers	(10)	9 674 533	9 683 774
Provisions		100 335	100 335
Total des passifs non courants		13 002 485	13 194 574
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	22 567 529	24 155 384
Autres passifs courants	(12)	20 144 883	13 550 585
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	4 339 701	11 416 562
Total des passifs courants		47 052 113	49 122 531
Total des passifs		60 054 598	62 317 105
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		158 770 381	151 612 461

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	2022	2021
Revenus	(14)	119 230 650	128 954 528
Coût des ventes	(15)	<66 838 600>	<72 597 978>
Marges brute		52 392 050	56 356 550
Autres produits d'exploitation	(16)	103 366	119 847
Frais de distribution	(17)	<7 477 553>	<7 843 975>
Frais d'administration	(18)	<16 527 516>	<16 629 397>
Autres charges d'exploitation	(19)	<3 873 288>	<4 615 980>
Résultat d'exploitation		24 617 059	27 387 045
Charges financières nettes	(20)	<1 205 795>	<1 001 632>
Produits des placements		47 208	332 627
Autres gains ordinaires		557 959	554 543
Autres pertes ordinaires		<251 070>	<1 060 627>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		23 765 361	26 211 956
Impôt sur les bénéfices	(21)	<4 612 990>	<4 914 774>
Résultat des activités ordinaires après impôt		19 152 371	21 297 182
Résultat net de l'exercice		19 152 371	21 297 182
Résultat Consolidé Part du Groupe		19 115 474	21 323 933
Part des minoritaires		36 897	<26 751>

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	136 556 561	128 117 821
Intérêts reçus	317 220	2 558 396
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<98 499 925>	<122 711 630>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<8 830 512>	<10 091 275>
Intérêts payés	<459 662>	<1 238 585>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	29 083 682	<3 365 273>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<4 529 278>	<5 238 732>
Encaissements sur cession d'immobilisations	-	27 238
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	-	10 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<4 529 278>	<5 201 494>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	-	97 288
Dividendes et autres distributions payés	<9 006 272>	<7 369 086>
Encaissement d'emprunts	<1 200 000>	1 200 000
Remboursement d'emprunts	<870 010>	<753 633>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<8 000 000>	-
Encaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	-	9 000 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<19 076 282>	2 174 569
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	<270 044>	250 157
Variation de trésorerie	5 208 078	<6 142 041>
Trésorerie au début de l'exercice	<2 039 747>	4 102 294
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 168 331	<2 039 747>

LES ÉTATS FINANCIERS

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

Sociétés	(En milliers de dinars)		
	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	120 933	83 877	15 388
Air Liquide Tunisie Services	109 665	15 346	13 478
VITALAIRE	703	240	34
Air Liquide SPECNA	4 403	1 838	54

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, qui sont constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3 440 691	24 441	47 132	-	3 512 264
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 321 425	24 441	47 132	-	2 392 998
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	139 172 473	7 466 011	<47 132>	<616 012>	145 975 340
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 550 534	-	85 886	-	4 636 420
Matériel et outillage	55 563 143	767 484	1 142 896	-	57 473 523
Matériel de transport	9 694 054	941 587	17 747	<552 657>	10 100 732
M.M.B & A.A.I	18 988 658	1 067 987	1 163 191	<63 355>	21 156 481
Emballages	46 284 270	1 509 445	500 917	-	48 294 632
Immobilisations encours	3 184 520	3 179 508	<2 957 769>	-	3 406 259
Total	142 613 164	7 490 451	-	<616 012>	149 487 604

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2021	Dotations 2022	Autres variations	Amortissements au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3 002 818	67 587	-	3 070 405
Survaleur	688 523	52 963	-	741 486
Logiciels	2 314 295	14 624	-	2 328 919
Immobilisations corporelles	108 085 832	5 936 985	<604 219>	113 418 598
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 187 291	156 616	-	3 343 907
Matériel et outillage	44 926 214	2 086 464	-	47 012 678
Matériel de transport	5 852 072	1 169 365	<540 864>	6 480 573
M.M.B & A.A.I	15 061 442	937 936	<63 355>	15 936 023
Emballages	39 058 813	1 586 604	-	40 645 417
Total	111 088 650	6 004 572	<604 219>	116 489 003

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Prêts au personnel (b)	59 816	62 961
Dépôts et cautionnements	1 122 524	1 122 524
Total brut	1 195 895	1 199 040
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<197 070>	<189 570>
Total net	998 825	1 009 470

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie «IMTT».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Gaz	5 391 720	5 203 414
Matériel de soudage	3 379 999	3 293 942
Matériel médical	7 566 976	9 518 367
Matières premières	470 122	626 049
Matières consommables	4 876 654	4 275 750
Matériels gaz	1 467 636	1 441 740
Marchandises en transit	2 020 647	1 319 679
Total brut	25 173 754	25 678 941
Provision pour dépréciation des stocks	<2 924 435>	<2 793 529>
Total net	22 249 319	22 885 412

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Clients	68 754 596	71 958 094
Clients, effets à recevoir	1 325 477	2 328 323
Clients douteux ou litigieux	12 957 872	12 301 043
Total brut	83 037 945	86 587 460
Provision pour dépréciation des comptes clients	<12 957 872>	<12 301 043>
Total net	70 080 073	74 286 417

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Etat, crédit de TVA	2 994 219	3 959 251
Consignations en douane	7 313 936	5 568 490
Charges comptabilisées d'avance	338 557	158 443
Produits à recevoir	725 455	604 348
Impôt sur les sociétés	1 353 020	1 191 304
Autres actifs courants	5 458 711	3 598 558
Total brut	18 183 898	15 080 394
Provision pour dépréciation des autres actifs	<544 800>	<592 330>
Total net	17 639 098	14 488 064

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	6 888	664
Titres de placement	8 002 178	2 178
Total brut	8 009 066	2 842

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Banque de Tunisie	6 489 689	7 282 404
UBCI	9 370	7 310
U.I.B	263 095	101 102
Caisses	13 452	22 302
Autres établissements bancaires	19 793	2 624
Total	6 795 399	7 415 742

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Rubriques	31 décembre 2021	Affectation du résultat 2021	Distribution de dividendes	Autres variations	31 décembre 2022
Capital social (a)	40 937 600				40 937 600
Réserves	4 093 760				4 093 760
Résultats reportés	14 023 235	9 187 767			23 211 002
Subvention d'investissement	187 222			<99 523>	87 699
Fond social	86 585	370 000		<297 633>	158 952
Réserves consolidées	7 452 586	11 766 167	<9 006 272>	<327 707>	9 884 773
Intérêts des minoritaires	1 217 185	-26 751	<780>	<26>	1 189 628
Résultat de l'exercice – Groupe	21 323 933	<21 323 933>		19 115 474	19 115 474
Résultat de l'exercice – Minoritaires	<26 751>	26 751		36 897	36 897
Total	89 295 355	0	<9 007 052>	18 427 482	98 715 785

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	268 797	16,42%
Banque Nationale Agricole	181 146	11,06%
Autres	219 828	13,42%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 514 882	9 446 458
Dépôt fondant (b)	159 651	237 316
Total	9 674 533	9 683 774

(a) Il s'agit des dépôts de garantie d'emballage. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Fournisseurs d'exploitation	4 565 161	12 316 948
Fournisseurs d'immobilisation	1 898 621	2 351 686
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	14 380 139	8 657 787
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	1 723 608	828 963
Total	22 567 529	24 155 384

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Charges à payer (a)	7 549 626	2 841 534
Produits constatés d'avance	827 135	797 870
C.N.S.S.	1 376 742	1 148 578
Compte courant d'associés (b)	1 096 785	1 166 815
Impôts et autres taxes	4 624 989	3 450 056
Autres créditeurs	4 669 606	4 145 732
Total	20 144 883	13 550 585

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Banque de Tunisie	3 627 068	9 455 489
Intérêts échus non courus	19 116	103 809
Crédit Financement Stock	-	1 200 000
Echéance Emprunts à moins d'un an	693 517	657 264
Total	4 339 701	11 416 562

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Ventes de gaz	85 915 858	100 369 525
Ventes de matériel	33 314 792	28 585 003
Total	119 230 650	128 954 528

NOTE 15 : COUT DES VENTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Achats consommés	45 189 726	51 871 260
Frais de personnel	6 664 703	4 473 436
Dotation aux provisions et amortissements	6 323 941	8 101 461
Autres charges directes	8 660 230	8 151 821
Total	66 838 600	72 597 978

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste correspond à la quote part des subventions d'investissement inscrite au résultat pour un montant des 103.366DT en 2022 contre 119.847 DT en 2021.

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Achats non stockés	294 879	896 687
Frais de personnel	924 502	923 805
Services extérieurs	6 238 386	6 013 491
Dotations aux provisions et amortissements	19 786	9 992
Total	7 477 553	7 843 975

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	9 224 323	9 474 700
Services extérieurs	6 099 978	5 902 276
Achats non stockés	485 556	520 139
Dotations aux provisions et amortissements	717 659	732 282
Total	16 527 516	16 629 397

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Redevances groupe	3 229 704	3 884 235
Services extérieurs	643 584	731 745
Total	3 873 288	4 615 980

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Charges financières	1 738 503	1 184 156
Intérêts débiteurs des comptes courants	273 472	137 243
Pertes de change	872 656	455 924
Autres charges financières	592 375	590 989
Produits financiers	<532 708>	<182 524>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<35 879>	<28 392>
Gain de change	<496 829>	<154 132>
Charges financières nettes	1 205 795	1 001 632

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

- Dans le cadre du projet Gym Transform «GymT», la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, portera sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facturera une rémunération annuelle qui sera révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises (BSC) chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du

conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe. Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

- La société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prendra effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01/04/2022 un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29/03/2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 188.114 Euros, soit 618.896 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 725.803 DT.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 80 143 Euros, soit 265 289 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 265 289 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 1er janvier 2019, avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance.

En date du 01-04-2022 la société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant au contrat initial ayant pour objet le transfert du contrat de la société Air Liquide SA vers la société Air Liquide IT SA. Suite à ce transfert un deuxième avenant a été signé entre Air Liquide IT SA et Air Liquide Tunisie SA pour intégrer les services de télémétrie réalisés et facturés initialement par ALIZENT. Ces avenants ont été autorisés par votre conseil du 31 mars 2022 avec date effet au 1er avril 2022.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 1.327.584 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 398.450 Euros, soit l'équivalent de 1.327.584 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 2.955.396 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 274.308 DT.

Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 3.229.704 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 275.118 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 84.546 Euros, soit l'équivalent de 279.864 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2022 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 157.126 Euros, soit 520.118 dinars.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	91 795	3 064 474
Cautions sur marchés	9 186 621	4 836 165
Total	9 278 416	7 900 639

NOTE 24 : CONTROLES FISCAUX EN COURS

Air Liquide Tunisie :

1- vérification fiscale ponctuelle

La société a reçu le 08 septembre 2022 une notification contrôle fiscal ponctuelle qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de l'impôt sur les sociétés. A la date du 25 octobre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément d'impôts et taxes de 475.745 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 02 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 10 novembre 2022, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition a été faite par la société en date du 17 novembre 2022. Et à la même date, la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale ponctuelle.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

2- vérification fiscale préliminaire

La société a reçu le 03 novembre 2022 une notification contrôle fiscal préliminaire qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 17 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

A la date du 13 décembre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément de TVA et pénalités à payer de 177.755 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 20 décembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 09 mars 2023, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition a été faite par la société en date du 16 mars 2023, et à la même date la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale préliminaire

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

NOTE 25 : NOTE SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **97.489.258 DT** y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à **19.115.474 DT** et la part des minoritaires à **1.226.525 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Air liquide Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 24 aux états financiers se rapportant aux contrôles fiscaux en cours de la société Air Liquide Tunisie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 83.037.945 dinars et provisionnées à hauteur de 12.957.872 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients composées essentiellement par les ventes réalisées en 2021 et qui sont destinées au secteur hospitalier pendant la période de la crise sanitaire.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus

jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Autres obligations légales et réglementaires

La société mère, Air Liquide Tunisie SA, ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement

général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 15 août 2019.

Il convient de noter que Air Liquide Tunisie a publié en date du 15 mars 2022 deux appels à candidature pour le poste d'administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les minoritaires. Les appels à candidatures ont été clôturés le 29 mars 2022.

Les administrateurs indépendants :

Cinq candidatures ont été reçues. Un processus d'examen a été mis en place en vue de s'assurer de l'éligibilité des candidatures et du respect des critères de sélection édictés par la décision générale du Conseil du Marché Financier et aux critères d'expérience professionnelle retenus par le conseil d'administration.

Une seule candidature a été retenue, sa nomination a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2022.

Un représentant des actionnaires minoritaires :

Deux candidatures ont été reçues. Pareillement aux candidatures des Administrateurs Indépendants, un processus préalable d'examen a été mis en œuvre afin de vérifier la conformité aux critères juridiques.

Aucune des deux candidatures n'a été retenue. En effet, les deux candidats ne sont pas éligibles et ne répondent pas aux critères légaux énoncés par la décision générale du Conseil du Marché Financier .

Afin de remédier à cette situation de non-conformité, ALT compte entamer de nouveau le même processus.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Fait à Tunis , le 07 Juin 2023

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir MATMTI

Walid MOUSSA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – BirMcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 Juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M. Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et M. Sami MENJOUR.

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice Clos le 31 décembre	
		2022	2021
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 987 275	1 770 343
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 499 448)	(1 394 426)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	487 827	375 917
Immobilisations corporelles		326 469 352	267 586 078
- Amortissements des immobilisations corporelles		(94 419 884)	(91 630 884)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	232 049 468	175 955 194
Immobilisations financières		3 124 194	2 621 900
- Provisions sur immobilisations financières		(82 947)	(83 278)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	3 041 247	2 538 623
Total des actifs immobilisés		235 578 542	178 869 734
Actif d'impôt différé		1 023 336	832 701
Autres actifs non courants	(B.3)	12 068 755	1 644 512
Total des actifs non courants		248 670 633	181 346 947
Actifs courants			
Stocks		49 704 022	45 928 266
-Provisions pour dépréciation des stocks		(3 831 790)	(2 565 583)
Stocks nets	(B.4)	45 872 232	43 362 683
Clients et comptes rattachés		30 971 777	19 426 546
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(6 195 768)	(5 779 866)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	24 776 009	13 646 680
Autres actifs courants		27 935 468	12 575 160
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 040 109)	(637 896)
Autres actifs courants nets	(B.6)	26 895 359	11 937 264
Placements et autres actifs financiers		69 150 000	60 650 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	11 804 904	6 253 669
Total des actifs courants		178 498 504	135 850 297
Total des actifs		427 169 137	317 197 244

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice Clos le 31 décembre	
		2022	2021
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		39 254 475	33 215 325
Réserves consolidés		32 803 353	32 326 947
Autres capitaux propres consolidés		(42 098)	(43 537)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		72 015 730	65 498 734
Résultat consolidé		29 905 517	19 985 560
Total des capitaux propres		101 921 247	85 484 294
Intérêts des minoritaires dans les réserves		61 445 365	61 505 548
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(776 859)	(60 183)
Total des intérêts minoritaires		60 668 505	61 445 365
Total des capitaux propres et minoritaires	(B.8)	162 589 752	146 929 659
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	138 010 017	74 841 742
Provisions pour risques et charges	(B.10)	2 341 522	1 343 546
Total des passifs non courants		140 351 539	76 185 288
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	53 543 636	52 456 886
Autres passifs courants	(B.12)	18 771 751	12 043 224
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	51 912 459	29 582 186
Total des passifs courants		124 227 846	94 082 296
Total des passifs		264 579 385	170 267 584
Total des capitaux propres et des passifs		427 169 137	317 197 244

**Etat de résultat consolidé
(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2022	2021
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	156 191 940	104 902 769
Autres produits d'exploitation	(R.2)	4 177 331	2 983 747
Total des produits d'exploitation		160 369 271	107 886 516
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(9 760 119)	2 972 430
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(72 597 617)	(53 757 406)
Charges de personnel	(R.4)	(15 505 336)	(12 702 006)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(12 238 664)	(10 403 117)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(12 561 289)	(7 756 926)
Total des charges d'exploitation		(122 663 025)	(81 647 026)
Résultat d'exploitation		37 706 246	26 239 490
Charges financières nettes	(R.7)	(7 023 671)	(5 986 117)
Produits des placements		2 031 944	1 279 960
Autres gains ordinaires	(R.8)	21 229	665 181
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(60 608)	(697 726)
Résultat courant des sociétés intégrées		32 675 140	21 500 788
Impôts exigibles		(3 737 117)	(1 678 674)
Impôts différés		190 635	103 263
Résultat net d'impôt des sociétés intégrées		29 128 658	19 925 377
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net des sociétés intégrées		29 128 658	19 925 377
Part revenant aux intérêts minoritaires		776 859	(60 183)
Résultat revenant à la société consolidante		29 905 517	19 985 560

Etat de flux de trésorerie consolidés
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2022	2021
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		29 905 517	19 985 560
Intérêts minoritaires dans le résultat		(776 859)	(60 183)
*Ajustements pour			
- Amortissements et provisions	(F.1)	12 238 664	10 403 117
- Amortissements capitalisés		-	35 167
- Impôts différés		(190 635)	-
* Variation des :			
- Stock	(F.2)	(3 775 756)	(1 082 898)
- Créances clients	(F.2)	(11 545 231)	6 978 984
- Autres actifs	(F.2)	(15 360 308)	21 255 051
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	7 815 277	35 088 247
- Intérêts des minoritaires dans les Réserves		-	21 700 000
* Autres ajustements :			
- Résorption subvention d'investissement		(191 895)	(230 374)
- Ecart de conversion		5 537	(41 095)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (*)		18 124 311	114 031 575
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
- Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(64 775 743)	(105 158 987)
- Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles	(F.4)	-	19 500
- Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(502 294)	(526 097)
- Reclassement avances fournisseurs d'immobilisations			
- Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants		(11 011 381)	(1 221 502)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(76 289 418)	(106 887 086)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
- Encaissement sur fonds social		3 923	23 923
- Encaissements provenant des emprunts		75 789 975	46 052 000
- Remboursements d'emprunts		(8 193 878)	(5 682 337)
- Distributions de dividendes		(13 286 130)	(9 266 224)
- Encaissement crédit de financement		101 595 000	78 710 000
- Remboursement crédit de financement		(90 200 000)	(74 730 000)
- Intérêts courus		2 088 462	(471 042)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		67 797 351	34 636 320
Variation de la trésorerie		9 632 244	41 780 809
Trésorerie au début de l'exercice		66 799 194	25 018 385
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.5)	76 431 438	66 799 194

Notes aux états financiers consolidés

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « SOTUVER » est composé de cinq sociétés : la société « SOTUVER S.A », la société « VETRO MEDITERRANEO », la société « ADRIAVETRO SARL », la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » et la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES ». L'activité principale du groupe « SOTUVER » est la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

- Société Tunisienne de Verrerie « SOTUVER S.A » : son capital s'élève à 39 254 475 DT et appartenant au groupe CFI. La société « SOTUVER S.A » a pour objet la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « VETRO MEDITERRANEO SARL » (société Tunisienne) est une société de commerce international créée en décembre 2014. Elle a pour objet la commercialisation à l'export des articles de verre. Son capital s'élève à 150 000 DT détenu à concurrence de 80% par la société « SOTUVER SA ». Le fournisseur unique de « VETRO MEDITERRANEO » est « SOTUVER S.A ».
- Société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2017. Son capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 2 000 000 DT et détenu à concurrence de 50% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal l'extraction de pierres, de sable et d'argile.
- Société « ADRIAVETRO SARL » dont le pays de résidence est l'Italie est une société créée en 2018. Elle a pour objet la commercialisation en détail et en gros des emballages en verre. Son capital s'élève à 36 617 DT détenu à concurrence de 75% par la société « SOTUVER SA ».
- Société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » en abrégée « SGI », est une société anonyme créée suivant l'assemblée Générale Constitutive du 20 Avril 2020 avec un capital social de 46 300 000 Dinars divisé en 9 260 000 Actions de 5 Dinars de nominale chacune. Le capital de « SGI » a passé à 68 000 000 DT en 2021, détenu à concurrence de 11% par la société « SOTUVER SA ». Elle a pour objet principal la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :

II.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe SOTUVER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ Du cadre conceptuel ;
- ✓ De la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- ✓ De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ De la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

II.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

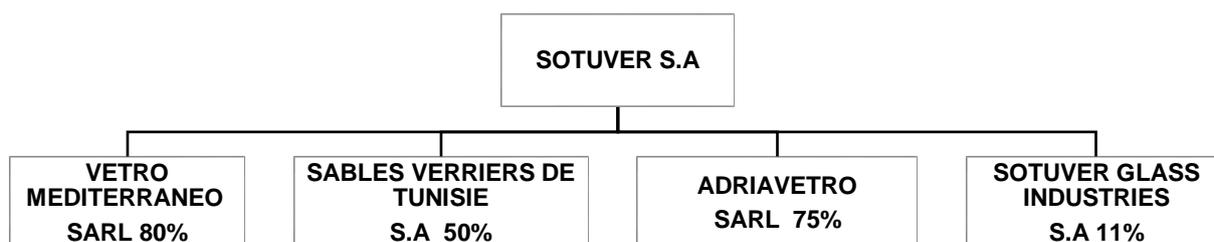
Ce contrôle résulte :

- ✓ Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ Soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe SOTUVER est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société « SOTUVER S.A » et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur cette société.

Société	2022		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER	100%	Mère	IG
VETRO MEDITERRANEO	80%	Filiale	IG
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	50%	Filiale	IG
ADRIAVETRO SARL	75%	Filiale	IG
SOTUVER GLASS INDUSTRIES (*)	11%	Filiale	IG

(*) La société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » est une société nouvellement créée en 2020. Selon la norme NCT 35, « le contrôle existe si la société est dotée du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société ».

Aussi, un protocole d'accord a été signé entre « ATD SICAR », BT SICAR » et « ATTIJARI SICAR » et la société « SOTUVER » indiquant que la société « SOTUVER » détient de concert directement ou indirectement le contrôle de la majorité dans le capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » et que l'investisseur s'engage définitivement et irrévocablement à céder ses actions dans le capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » à la société « SOTUVER » au maximum le 31 décembre 2026.

De ce fait, l'intégration globale sera appropriée pour la consolidation de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES ».

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « SOTUVER S.A » et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,
- ✓ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,

- ✓ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ Cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II.2.3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II.2.4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- ✓ **Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- ✓ **Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II.3. PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité

- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

▪ **Unité monétaire**

Les livres comptables du groupe, à l'exception de la société ADRIAVETRO, sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

▪ **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en Dinars Tunisien, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOTUVER.

Les états financiers de la société ADRIAVETRO sont présentés en Euro. Pour le besoin de consolidation, ces états financiers ont été convertis en adoptant la méthode de cours de clôture comme suit :

- Les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période ;
- Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique ;
- Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une Variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

▪ **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles et de la NCT 6 relative aux Immobilisations incorporelles.

▪ **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée au groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Le groupe opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement des sociétés du groupe ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance du groupe.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation ou à partir de la date d'entrée en exploitation pour les frais préliminaires.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Impôt différé**

Les sociétés du groupe SOTUVER sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis du groupe SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2022.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. POURCENTAGE D'INTERETS DU GROUPE

L'analyse du portefeuille titres de participation du « Groupe SOTUVER » permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2022	
	% de contrôle	% d'intérêt
SOTUVER	100%	100%
VETRO MEDITERRANEO	80%	80%
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	50%	50%
ADRIAVETRO SARL	75%	75%
SOTUVER GLASS INDUSTRIES	11%	11%

III.2. NOTES SUR LE BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2021	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Transfert	Valeurs brutes au 31/12/2022	Amortissements Cumulés au 31/12/2021	Dotations 2022	Amortissements des immobilisations cédées	Amortissements Cumulés au 31/12/2022	Valeurs comptables nettes au 31/12/2022
Investissements Recherches et développements	105 039	-	-	-	105 039	2 121	7 304	-	9 425	95 614
Licences	374 857	84 673	-	-	459 530	193 670	27 635	-	221 305	238 225
Brevets	-	8 357	-	-	8 357	-	-	-	-	8 357
Logiciels	1 284 676	123 901	-	-	1 408 577	1 198 635	70 083	-	1 268 718	139 859
Immobilisations incorporelles en cours	5 772	-	-	-	5 772	-	-	-	-	5 772
Immobilisations incorporelles	1 770 343	216 931	-	-	1 987 275	1 394 426	105 022	-	1 499 448	487 827
Terrains	1 379 413	-	-	-	1 379 413	-	-	-	-	1 379 413
Constructions	24 490 846	1 101 964	-	-	25 592 810	10 750 878	865 554	-	11 616 432	13 976 378
Equipements de bureau	605 869	54 066	-	-	659 935	463 665	22 941	-	486 606	173 329
Installations techniques	3 803 423	201 372	-	-	4 004 795	2 635 786	280 744	-	2 916 530	1 088 265
Matériel de sécurité	710 695	48 388	-	-	759 083	189 105	66 494	-	255 599	503 484
Matériel de transport	2 946 305	316 009	(162 288)	-	3 100 026	1 725 806	411 537	(29 612)	2 107 732	992 294
Matériel Industriel	120 900 223	8 197 455	(11 643 070)	16 250	117 470 858	74 166 454	7 562 405	(6 629 033)	75 099 827	42 371 031
Matériel Informatique	1 501 502	295 782	-	-	1 797 284	1 042 252	119 589	-	1 161 841	635 443
Outillage Industriel	1 331 246	509 782	-	-	1 841 028	656 938	118 379	-	775 317	1 065 711
Immobilisations corporelles en cours	109 916 556	59 963 814	-	(16 250)	169 864 120	-	-	-	-	169 864 120
Immobilisations corporelles	267 586 078	70 688 632	(11 805 358)	-	326 469 352	91 630 884	9 447 644	(6 658 644)	94 419 884	232 049 468
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	269 356 421	70 905 563	(11 805 358)	-	328 456 627	93 025 310	9 552 666	(6 658 644)	95 919 332	232 537 296

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 3 041 247 DT contre 2 538 623DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2022	Provisions	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021	Variation
Titres de participation	203 247	(82 947)	120 300	119 970	330
Dépôt et cautionnement	2 420 947	-	2 420 947	1 918 653	502 294
Obligations	500 000	-	500 000	500 000	-
Total	3 124 194	(82 947)	3 041 247	2 538 623	502 624

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 120 300 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2022	% de détention
MARINA JERBA	190 730	(70 447)	120 283	2,14%
NSD	12 500	(12 500)	-	12,50%
Autres	17	-	17	0%
Total	203 247	(82 947)	120 300	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 12 068 755 DT contre 1 644 512 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Charges reportées	Solde au 31/12/2021	Capitalisation 2022	Résorptions	Solde au 31/12/2022
SOTUVER	62 624	-	-	62 624
SVT	1 223 987	-	(585 890)	638 097
SGI	356 652	11 011 381	-	11 368 034
ADRV	1 248	-	(1 248)	-
Total	1 644 512	11 011 381	(587 138)	12 068 755

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 45 872 232 DT contre 43 362 683 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Moules	16 111 939	11 579 178	4 532 761
Produits finis	12 007 749	21 767 868	(9 760 119)
Matières consommables	9 040 487	7 106 381	1 934 106
Matières premières	8 200 282	1 199 388	7 000 894
Palettes	2 758 494	2 904 863	(146 370)
Emballages	1 585 072	1 370 588	214 484
Total Stock brut	49 704 022	45 928 266	3 775 755
Provisions pour dépréciation des stocks		(2 565 583)	(1 266 207)
Stock net	45 872 232	43 362 683	2 509 549

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 24 776 009 DT contre 13 646 680 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients d'exploitation	22 809 607	11 167 833	11 641 774
Clients douteux et impayés	6 128 128	7 072 492	(944 364)
Valeurs à l'encaissement	1 303 118	1 065 222	237 896
Clients effets à recevoir	730 923	120 999	609 924
Clients et comptes rattachés bruts	30 971 777	19 426 546	11 545 231
Provisions pour dépréciation des créances	(6 195 768)	(5 779 866)	(415 902)
Clients et comptes rattachés nets	24 776 009	13 646 680	11 129 329

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 26 895 359 DT contre 11 937 264 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Etat et collectivités publiques	16 860 530	5 248 330	11 612 200
Fournisseurs débiteurs	5 096 183	2 644 131	2 452 052
Comptes de régularisation actifs	2 609 939	2 065 191	544 748
Personnel et comptes rattachés	1 662 675	1 453 133	209 542
Débiteurs divers	1 617 034	997 484	619 550
Produits à recevoir	-	93 695	(93 695)
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734	(0)
État retenues à la source	21 073	21 117	(44)
Assurances	26 300	10 347	15 953
Autres actifs courants bruts	27 935 468	12 575 160	15 360 308
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 040 109)	(637 896)	(402 213)
Autres actifs courants nets	26 895 359	11 937 264	14 958 095

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à 11 804 904 DT contre 6 253 669 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Banques	11 794 355	6 232 477	5 561 878
Caisse	10 549	21 192	(10 643)
Total	11 804 904	6 253 669	5 551 235

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe totalisent au 31 décembre 2022 une valeur de 162 589 752 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Intérêt des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2020	33 215 325	31 155 063	(3 257)	10 651 279	39 799 644	114 818 054
Affectation de résultat 2020	-	10 651 279	-	(10 651 279)	-	-
Variation des intérêts des minoritaires	-	(5 904)	-	-	21 705 904	21 700 000
Distribution des dividendes	-	(9 266 224)	-	-	-	(9 266 224)
Mouvement sur le fond social	-	23 923	-	-	-	23 923
Amortissement de la subvention	-	(230 374)	-	-	-	(230 374)
Variation des capitaux propres	-	(815)	815	-	-	-
Retraitement suite aux Intérêts minoritaires Négatifs	-	-	(41 095)	-	-	(41 095)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	19 985 560	(60 183)	19 925 377
Capitaux propres au 31/12/2021	33 215 325	32 326 947	(43 537)	19 985 560	61 445 365	146 929 659
Affectation de résultat 2021	-	19 985 560	-	(19 985 560)	-	-
Augmentation du capital (*)	6 039 150	(6 039 150)	-	-	-	-
Distribution des dividendes	-	(13 286 130)	-	-	-	(13 286 130)
Mouvement sur le fond social	-	3 923	-	-	-	3 923
Amortissement de la subvention	-	(191 895)	-	-	-	(191 895)
Variation des capitaux propres	-	4 098	1 439	-	-	5 537
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	29 905 517	(776 859)	29 128 658
Capitaux propres au 31/12/2022	39 254 475	32 803 353	(42 098)	29 905 517	60 668 505	162 589 752

(*) Augmentation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022, pour porter le capital de la société à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et le reste par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars)

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres VETRO MEDITERRANEO</i>	10 328	30 843
- dans les réserves	30 843	14 867
- dans le résultat	(20 514)	15 975
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SVT</i>	158 541	923 842
- dans les réserves	923 842	1 000 000
- dans le résultat	(765 301)	(76 158)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SGI</i>	60 499 636	60 490 681
- dans les réserves	60 490 681	60 490 681
- dans le résultat	8 955	-
Total des intérêts minoritaires	60 668 505	61 445 365
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	61 445 365	61 505 548
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(776 859)	(60 183)

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2022 à 138 010 017 DT contre 74 841 742 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Emprunt ATTIJARI	37 004 466	42 561 916	(5 557 450)
Emprunt Amen Bank	45 403 365	19 611 484	25 791 881
Emprunt BT	25 000 000	10 000 000	15 000 000
Emprunt UIB	-	1 058 716	(1 058 716)
Emprunt BIAT	20 190 476	952 381	19 238 095
Emprunt UBCI	10 400 000	600 000	9 800 000
EMPRUNT LEASING	11 710	57 246	(45 536)
Total	138 010 017	74 841 742	63 168 275

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 341 522 DT contre 1 343 546 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions pour risques et charges	569 366	569 366	-
Provisions pour départ à la retraite	1 772 156	774 180	997 976
Total	2 341 522	1 343 546	997 976

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 53 543 636 DT contre 52 456 886 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation	31 486 404	41 269 617	(9 783 213)
Fournisseurs effets à payer	14 831 283	7 380 504	7 450 779
Fournisseurs factures non parvenues	7 057 558	2 366 859	4 690 699
Fournisseurs d'immobilisations	110 632	1 438 291	(1 327 659)
Fournisseurs, retenus de garantie	57 759	1 615	56 144
Total	53 543 636	52 456 886	1 086 750

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18 771 751 DT contre 12 043 224 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients créditeurs	1 745 674	1 879 936	(134 262)
Personnel et comptes rattachés	3 567 244	2 034 257	1 532 987
<i>Autres charges à payer</i>	2 244 888	1 302 781	942 107
<i>Dettes pour congés payés</i>	1 188 171	692 831	495 340
<i>Assurance Groupe</i>	86 638	17 676	68 962
<i>Personnel, cession divers</i>	14 309	12 367	1 942
<i>Personnel UGTT</i>	7 888	7 678	210
<i>Rémunération due</i>	25 350	924	24 426
Etat et comptes rattachés	5 181 615	2 141 986	3 039 629
<i>Etat impôt et taxes</i>	3 552 141	1 717 411	1 834 730
<i>Etat et collectivités publiques</i>	1 155 590	408 733	746 857
<i>État retenues à la source</i>	419 047	15 842	403 205
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	-	-	-
<i>État, FODEC</i>	32 860	-	32 860
<i>État, droit de timbre</i>	108	-	108
<i>TCL</i>	21 869	-	21 869
Créditeurs divers	1 545 017	1 008 530	536 487
<i>C.N.S.S.</i>	1 161 657	860 324	301 333
<i>Comptes de régularisation passifs</i>	369 442	135 753	233 689
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	4 268	2 802	1 466
<i>Actionnaires opérations sur capital</i>	1 000	1 000	-
Charges à payer	6 732 202	4 978 515	1 753 687
Total	18 771 751	12 043 224	6 728 527

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 51 912 459 DT contre 29 582 186 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédit de financement	31 770 000	20 375 000	11 395 000
<i>Crédit financement Stock</i>	18 195 000	5 375 000	12 820 000
<i>Crédit financement Export</i>	13 575 000	15 000 000	(1 425 000)
Emprunt à moins d'un an	13 185 454	8 757 633	4 427 821
<i>ATTIJARI BANK</i>	7 406 715	4 542 920	2 863 795
<i>AB</i>	3 158 119	388 516	2 769 603
<i>U.I.B</i>	1 058 716	1 656 727	(598 011)
<i>UBCI</i>	800 000	1 400 000	(600 000)
<i>BIAT</i>	761 905	761 905	-
<i>LEASING</i>	-	7 566	(7 566)
Intérêts courus sur crédits	2 433 539	345 077	2 088 462
<i>BIAT</i>	624 428	809	623 619
<i>ATTIJARI BANK</i>	595 666	221 320	374 346
<i>BT</i>	570 338	-	570 338
<i>AB</i>	481 735	68 383	413 352
<i>UBCI</i>	147 953	27 728	120 225
<i>UIB</i>	13 419	26 837	(13 418)
Banques	4 523 466	104 476	4 418 990
<i>B.I.A.T</i>	2 399 006	34 308	2 364 698
<i>Amen Bank</i>	1 822 645	-	1 822 645
<i>ATTIJARI-BANK</i>	232 766	55 825	176 941
<i>BT</i>	48 608	-	48 608
<i>B.N.A</i>	11 764	11 233	531
<i>ATB</i>	8 675	-	8 675
<i>S T B</i>	-	2 656	(2 656)
<i>BANQUE ZITOUNA</i>	-	454	(454)
Total	51 912 459	29 582 186	22 330 273

III.3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 156 191 940 DT au cours de l'exercice 2022 contre 104 902 769 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2021	Variation
Chiffre d'affaires Export	93 114 906	69 559 509	23 555 397
Chiffre d'affaires Local	63 077 034	35 343 260	27 733 774
Total	156 191 940	104 902 769	51 289 171

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 177 331 DT au cours de l'exercice 2022 contre 2 983 747 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Autres Produits Locaux	3 985 435	2 747 708	1 237 727
Résorption subvention d'investissement	191 896	230 374	(38 478)
Subventions d'exploitation	-	5 665	(5 665)
Total	4 177 331	2 983 747	1 193 584

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 72 597 617 DT au cours de l'exercice 2022 contre 53 757 406 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Matière première	30 345 175	18 221 533	12 123 642
Stock initial	1 199 388	2 954 834	(1 755 446)
Achat MP	37 346 069	16 466 087	20 879 982
Stock final	(8 200 282)	(1 199 388)	(7 000 894)
Matière consommable	10 869 812	9 381 863	1 487 949
Stock initial	18 685 559	18 801 277	(115 718)
Achat MC	17 336 679	9 266 145	8 070 534
Stock final	(25 152 426)	(18 685 559)	(6 466 867)
Emballage	7 230 447	4 609 556	2 620 891
Stock initial	1 370 588	773 039	597 549
Achat EM	7 444 931	5 207 105	2 237 826
Stock final	(1 585 072)	(1 370 588)	(214 484)
Palette	3 827 445	3 359 355	468 090
Stock initial	2 904 863	3 520 780	(615 917)
Achat Palette	3 681 076	2 743 439	937 637
Stock final	(2 758 494)	(2 904 863)	146 369
Energie	20 324 731	18 182 530	2 142 201
Gaz	12 941 210	11 516 300	1 424 910
Electricité	7 214 495	6 509 782	704 713
Eau	144 712	112 006	32 706
Gasoil	24 312	44 442	(20 130)
Marchandises	6	2 568	(2 562)
Total	72 597 617	53 757 406	18 840 211

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 15 505 336 DT au cours de l'exercice 2022 contre 12 702 006 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Salaires & Appointements	12 612 789	10 811 716	1 801 073
Charges Patronales	2 892 547	1 890 290	1 002 257
Total	15 505 336	12 702 006	2 803 330

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 12 238 664 DT au cours de l'exercice 2022 contre 10 403 117 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	9 552 666	9 683 523	(130 857)
Provisions pour dépréciation des stocks	2 179 603	79 338	2 100 265
Dotations aux résorptions des charges à répartir	588 048	572 418	15 630
Provisions pour dépréciation des clients	429 861	19 504	410 357
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	402 212	-	402 212
Provisions pour risques et charge	-	93 956	(93 956)
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	9 422	(9 422)
Reprises sur Provisions	(913 726)	(55 044)	(858 682)
Total	12 238 664	10 403 117	1 835 547

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 12 561 289 DT au cours de l'exercice 2022 contre 7 756 926 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Transports	7 481 429	3 752 816	3 728 613
Honoraires	1 350 528	878 208	472 320
Entretiens et réparations	1 012 770	1 172 049	-159 279
Autres charges	314 555	398 159	-83 604
Réceptions et missions	401 636	127 936	273 700
Assistances	392 016	204 796	187 220
Sous-traitance	369 144	315 872	53 272
Assurances	325 849	281 743	44 106
Impôts et taxes	298 243	311 779	-13 536
Locations	243 407	82 257	161 150
Frais bancaires	165 034	140 848	24 186
Jetons de présence	112 500	37 500	75 000
Télécommunications	94 178	52 964	41 214
Total	12 561 289	7 756 926	4 804 362

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 7 023 671 DT au cours de l'exercice 2022 contre 5 986 117 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Intérêts des emprunts	4 574 893	4 019 831	555 062
Intérêts Opérations de financement	1 810 405	1 278 814	531 591
Frais d'escompte	696 323	361 089	335 234
Intérêts des comptes courants	47 927	230 315	(182 388)
Différence de change	(105 877)	96 068	(201 945)
Total	7 023 671	5 986 117	1 037 554

R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 21 229DT au cours de l'exercice 2022 contre 665 181 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Profit exceptionnel	21 229	665 181	(643 952)
Total	21 229	665 181	(643 952)

R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 60 608 DT au cours de l'exercice 2022 contre 697 726 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation
Pertes exceptionnelles	60 608	697 726	(637 118)
Total	60 608	697 726	(637 118)

III.4. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2022	2021
Dotations aux amortissements des immobilisations	9 552 666	9 683 523
Provisions pour dépréciation des stocks	2 179 603	79 338
Dotations aux résorptions des charges à répartir	588 048	572 418
Provisions pour dépréciation des clients	429 861	19 504
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	402 212	-
Provisions pour risques et charge	-	93 956
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	9 422
Reprises sur Provisions	(913 726)	(55 044)
Total	12 238 664	10 403 117

F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2022 (a)	31/12/2021 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	49 704 022	45 928 266	(3 775 756)
Créances clients	30 971 777	19 426 546	(11 545 231)
Autres actifs	27 935 468	12 575 160	(15 360 308)
Total	108 611 267	77 929 972	(30 681 295)

F.3. Variation des passifs

Désignation	31/12/2022 (a)	31/12/2021 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs et autres dettes	72 315 387	64 500 110	7 815 277

Total	72 315 387	64 500 110	7 815 277
--------------	-------------------	-------------------	------------------

F.4. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(64 775 743)	(105 106 418)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(52 569)
Total	(64 775 743)	(105 158 987)

F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Compte placement SOTUVER S.A.	48 650 000	40 250 000
Compte placement SGI	20 500 000	20 400 000
Comptes courants bancaires débiteurs SOTUVER S.A.	11 604 876	4 860 137
Comptes courants bancaires débiteurs SGI	2 346	837 673
Comptes courants bancaires débiteurs SVT	27 541	319 606
Comptes courants bancaires débiteurs ADV	118 622	127 337
Comptes courants bancaires débiteurs VETRO MEDITERRANEO	40 970	87 723
Caisse SOTUVER S.A.	2 994	14 190
Caisse SVT	2 897	3 612
Caisse ADV	4 657	3 391
Comptes courants bancaires créditeurs SVT	-	(78)
Comptes courants bancaires créditeurs SOTUVER S.A.	(1 556 435)	(14 343)
Comptes courants bancaires créditeurs SGI	(2 966 273)	(90 055)
Comptes courants bancaires créditeurs VETRO MEDITERRANEO	(758)	-
Total	76 431 438	66 799 194

IV. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

Les engagements hors bilan du groupe « SOTUVER » se détaillent comme suit :

IV.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SOTUVER SA »

A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises appartenant à la société « SOTUVER » dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages

et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement a été accordé pour la société « SOTUVER » vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 12 800 000 DT.

B- Caution solidaire

Au 31 décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2022.

Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2022.

C- Crédits (Sotuver S.A)

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû
ATTIJARI BANK 2	6 000 000	1 873 440
ATTIJARI BANK 3	2 000 000	980 682
ATTIJARI BANK 4	10 000 000	7 172 988
ATTIJARI BANK 5	4 200 000	3 150 000
ATTIJARI BANK 6	10 000 000	10 000 000
UBCI 1	4 000 000	1 200 000
UBCI 2	10 000 000	10 000 000
BIAT 2	4 000 000	952 381
Amen Bank	10 000 000	9 611 484
Amen Bank	10 000 000	10 000 000
UIB	5 000 000	1 058 716
TOTAL	75 200 000	55 999 691

Banque	Montant P Crédit	Principal + Intérêts restant dû
ATTIJARI LEASING 8	171 738	22 165
TOTAL	171 738	22 165

D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2022 à 9 342 924 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
ATT B	3 568 285
UIB	1 749 581
BIAT	2423328

BT	643 091
AB	533 119
UBCI	369 352
ATB	56 168
Total	9 342 924

E- Crédit documentaire

Banque	Montant
BH	480 654
ATTIJARI BANK (Facilité de caisse)	1 595 286

IV.2.ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SOTUVER GLASS INDUSTRIE » (SGI)

La société « SOTUVER GLASS INDUSTRIE » (SGI) a affecté au profit de la BIAT et en pari-passu avec la Banque de Tunisie, Attijari Bank et Amen Bank :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995.501 m², objet du titre foncier N°1542/7031 Zaghouan.

b. En Nantissement de Premier Rang :

Un nantissement de fonds de commerce, matériel et matériel de production à acquérir

IV.3.ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (SVT)

Courant les exercices antérieurs à 2022, la société « SVT » a obtenu une caution auprès de ATTIJARI BANK pour un montant de 4 575 000 DT en contrepartie d'un nantissement de matériel pour le même montant.

V. NOTE RELATIVE AU RESULTAT PAR ACTION DU GROUPE

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Résultat Net	29 905 517	19 985 560
Nombre d'action (*)	33 215 325	33 215 325
Résultat par action	0,900	0,602

(*) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022 a décidé l'augmentation du capital social pour le porter le capital de la société à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1er janvier 2023.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 25 Mai 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires du Groupe SOTUVER,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2022 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 23 juillet 2020 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du « Groupe SOTUVER », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 101 921 247 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 29 905 517 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du « Groupe SOTUVER » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur nette de 45 872 232 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 11% du total actifs). Les

stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice, l'automatisation du calcul du coût moyen pondéré... ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des stocks et s'assurer qu'ils sont évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

3.2 Comptabilisation des revenus

Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 156 191 940 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers du groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la société SOTUVER pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques et l'évolution tarifaire ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;

- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

4. Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la société SOTUVER. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la société SOTUVER susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tunis, le 13 juin 2023

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST& YOUNG
Fehmi Laourine

Sami MENJOUR